



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 11

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 4 mai 2026 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2026	3
3.	Communications de la présidence	3
4.	Demande de création d'un nouvel emploi de chargé de communication.....	4
5.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour le réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon	8
6.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour des mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin.....	14
7.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 220'000 pour l'installation photovoltaïque du bâtiment multiusages sis à Evologia à Cernier.....	18
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 113'000 pour le remplacement et l'ajout de stores au collège de Dombresson	22
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la réfection du pont de La Rincieure à Savagnier	24
10.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la participation communale au masterplan du futur pôle de gare à Cernier.....	25
11.	Acceptation d'un don de 48 vélos pour le projet "VTT pour tous"	29
12.	Réponse au postulat PO25.001 – Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines	30
13.	Motions et propositions	32
13.1.	Motion M26.003 – Un centre pour notre jeunesse	33
13.1.1	Amendement du Conseil communal	36
14.	Résolutions, interpellations et questions.....	37
14.1.	Interpellation I26.004 – À l'eau, Pâquier ?.....	37
14.2.	Interpellation I26.005 – Tourisme à Val-de-Ruz, en marche ou à l'arrêt ?	38



14.3.	Interpellation I26.006 – Achat d’un tracteur forestier.....	40
14.4.	Question Q26.002 – Quel soutien au camp multisports ?	44
14.5.	Question Q26.003 – Comment envisagez-vous la mise à disposition de toilettes pour nos citoyennes et citoyens dans nos différentes localités ?	45
15.	Communications du Conseil communal	46



Mme Claudine Geiser (PLR) (ci-après, « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41 Barblan Magali, Broggin Vuillème Christiane, Burren Michel, Callias François, Cazes Hélène, Charrière Cédric, Chopard Annie, Chopard Corinne, Cuhe Brian, Cuhe Claude-Alain, Cuenat Anita, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Geiser Claudine, Gossin Genghis, Lardon Patrick, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel David, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheko Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Tschopp Victor, Vallat André, Velic Mehdi, Veya Laurence

Membres excusés : 6 Amstutz Jonathan, Bertschi Sarah, Debrot Laurent, Felber Martine, Frossard Andy, Petese Julien

Membres suppléants : 6 Bertschy Fabien, Dias Filipe, Lehmann Raphaël, Maquet Stephan, Trachsel Manuela, Waeber Eric

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2026

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

La présidente annonce la réception des courriers suivants :

- 27.02.2026 – de M. David Cuennet, *mise en demeure – non-respect des règlements concernant la haie et l'arbre à Champs-Poncet, Fenin* ;



- 24.04.2026 – de FC Coffrane, mise à disposition d'un système d'éclairage, proposition concrète.

4. Demande de création d'un nouvel emploi de chargé de communication

Mme Christiane Broggin-Vuilème (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Mme Arbona rappelle que le budget 2026 prévoit CHF 80'000 pour un soutien par un mandataire externe. Ce qui ne devrait pas impacter le budget puisque le ou la chargée de communication serait engagée au mois d'octobre 2026.

Les commissaires ne comprennent pas si l'engagement de ce collaborateur ou de cette collaboratrice remplace le mandat externe. Le Conseil communal répond que rien n'est encore défini, car le mandataire externe pourrait continuer à effectuer certains travaux spécifiques après l'entrée en fonction du chargé de communication.

À la question du nombre important de tâches mentionnées dans le rapport, le chancelier répond que le cahier des charges est en cours d'élaboration et que la personne engagée sera rattachée au chancelier pour l'accompagner dans ces tâches spécifiques. Le rapport mentionne tous les outils à disposition sans distinction de ceux qui sont rattachés aux tâches courantes des collaboratrices de la chancellerie. Cette personne devra principalement chapeauter et coordonner la communication de tous les services.

La Commission de gestion et des finances approuve la demande. La demande de crédit est préavisée favorablement à l'unanimité. »

Mme Magali Barblan (PS) communique la position du groupe socialiste.

« De nos jours c'est plutôt un océan d'informations et malheureusement de désinformations qui déferle vague après vague tentant de nous submerger et pourtant y a-t-il quelque chose de plus important que de bien communiquer pour bien travailler, bien construire, bien informer dans l'intention de bien vivre ensemble en communauté ?

Aussi c'est avec intérêt que le parti socialiste s'est penché sur ce rapport.

La création d'un poste de chargé de communication sera le bienvenu tant à l'interne, pour les membres de l'administration communale, qu'à l'externe pour assurer une communication pertinente, adaptée aux différents médias et susceptible de répondre aux attentes des citoyens.

La création de ce poste dont on pourrait, à terme, augmenter le pourcentage si nécessaire, libèrera des forces bienvenues pour d'autres tâches à la chancellerie.

Vous l'avez compris le parti socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande. »



Mme Corinne Chopard (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Une communication bien réalisée, efficace et claire, avec les outils disponibles actuellement, est essentielle pour la Commune. La renforcer en engageant une personne spécialisée dans ce domaine sera un atout complémentaire. Peut-on dire qu'actuellement la communication de Val-de-Ruz est moins bonne car moins d'EPT que celle des autres communes ? Ce n'est probablement pas une question de qualité, mais cela souligne la charge de travail importante des employés de la chancellerie. »

Les coûts estimés pour ce poste seront en partie couverts par les mandats externes qui n'auront plus lieu d'être. Est-il bien exact que les nouvelles charges de cet emploi seront prises sur les CHF 80'000 prévus au budget 2026 ? Notre groupe accepte à l'unanimité cette demande de création d'un nouveau poste de chargé de communication. »

M. Brian Cuche (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a examiné la demande de création d'un poste de chargé de communication à 50%, telle que présentée par le Conseil communal dans son rapport. Actuellement, la communication communale repose en partie sur un mandat externe confié à une agence spécialisée, pour un coût annuel d'environ CHF 70'000. La création de ce poste vise à renforcer les compétences internes de la chancellerie et à mieux structurer la communication, tout en réduisant progressivement le recours à des prestataires externes. »

Le groupe reconnaît la nécessité d'améliorer la communication communale, aujourd'hui jugée insuffisante malgré la multiplicité des outils existants (une trentaine de vecteurs recensés). Une meilleure coordination, une ligne stratégique claire et une maîtrise accrue des contenus apparaissent comme des enjeux essentiels. Dans ce sens, l'internalisation partielle de cette fonction est perçue comme pertinente, notamment pour éviter une dépendance excessive aux mandataires externes et garantir une communication cohérente.

Certaines interrogations ont toutefois été soulevées. Le niveau de rémunération du poste a été questionné, mais il a été confirmé qu'il correspond aux standards du marché pour les compétences attendues. De plus, la charge de travail liée à ce poste, fixé à 0.5 EPT, pourrait évoluer à l'avenir en fonction des besoins réels de la Commune. Le groupe souligne également l'importance de rationaliser les outils de communication existants afin d'en améliorer l'efficacité.

Le groupe PLR souhaite par ailleurs que le partenariat avec le journal régional soit maintenu, ce canal étant apprécié par une partie importante de la population. Il rappelle toutefois l'importance de maîtriser les coûts globaux de la communication. Dans ce contexte, nous espérons que toute évolution du taux d'activité du poste marquera une réduction plus marquée des mandats externes.

Au vu de ces éléments, le groupe PLR soutiendra majoritairement la demande de création de ce poste, tout en relevant quelques abstentions possibles liées aux incertitudes évoquées. »



M. Raphaël Lehmann (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Si tu as deux oreilles et une bouche, c'est pour écouter deux fois plus que tu ne parles. Cette citation mentionnée dans l'introduction du rapport qui nous a été soumis rappelle une évidence utile à notre débat : avant de multiplier les messages, encore faut-il savoir à qui nous parlons et pourquoi nous parlons, et surtout si l'on dispose déjà des moyens suffisants pour bien entendre. »

Une Commune de la taille de Val-de-Ruz a certainement besoin d'une communication cohérente, lisible et réactive. Le groupe Verts-Vert'libéral comprend l'argumentaire visant à augmenter les ressources allouées en matière de communication, mais reste réservé sur la solution proposée. En effet, la création d'un poste de chargé de communication ajoute une « bouche » supplémentaire sans établir avec précision comment la solution proposée permettra de faire mieux que ce qui existe déjà. Autrement dit, le Conseil communal nous demande de croire qu'un demi-poste résoudra un problème de fond alors que la preuve d'une insuffisance irréductible n'est pas pleinement apportée.

La Commune de Val-de-Ruz n'est pas la seule à devoir relever le défi de la communication. Comme le montrent les recommandations émises par la Haute école spécialisée des Grisons (FHGR), il faut aussi veiller à ne pas confondre communication et accumulation de supports. Le fait d'avoir de nombreux canaux ne garantit pas une meilleure compréhension par la population. La vraie question est celle de la qualité du message, de sa clarté et de sa coordination. Sur ce point, nous pensons qu'un poste chargé de communication peut être utile. Toutefois, la promesse d'une augmentation qualitative de la communication est également la promesse d'une augmentation des tâches de l'administration qui devra nourrir le besoin nouvellement créé.

En l'état, la proposition nous paraît compréhensible, mais pas encore pleinement convaincante sur les trois points suivants :

- *quelles sont les répercussions sur les autres services de la Commune ?*
- *quelles sont les attentes des élus et de la population en matière de communication ?*
- *dans quelle mesure les coûts en matière de communication vont-ils être maîtrisés ?*

Le rapport qui nous est soumis reconnaît que la Commune dispose déjà d'outils nombreux gérés par la chancellerie ainsi que d'un budget permettant de recourir aux services d'une agence spécialisée. Dès lors, la question n'est pas seulement de savoir s'il faut vraiment créer un nouveau poste interne pour communiquer que de savoir s'il faut communiquer davantage.

En conclusion, sans définition claire du besoin et de l'établissement d'un concept en matière de communication, notre groupe est partagé et le vote dépendra des réponses apportées par le Conseil communal. »

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Aujourd'hui, la communication, comme vous le dites, et cela a été relevé aussi ce soir, est un enjeu de taille : trop de communication peut faire peur, déstabiliser, et pas assez de communication peut faire perdre le lien de confiance. »



Il y a une chose que je tiens à rappeler, au nom du Conseil communal ce soir, c'est qu'il ne se passe pas "rien" en matière de communication aujourd'hui à la Commune. La communication est visible, elle est développée. Simplement, aujourd'hui, notre Commune grandit, les enjeux sont grands, les projets doivent être visibles. Nous devons embarquer avec nous, la population, vous, les médias. Les enjeux aujourd'hui ne se limitent pas à 30 outils que nous ne maîtrisons pas.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est d'apporter plus de cohérence, un regard méta, une vision stratégique qui doit être non seulement financière, politique, mais également stratégique. Nous devons pouvoir communiquer à notre population, à nos citoyens, avec les mots justes pour les impliquer. Nous travaillons pour le citoyen. Prenons l'exemple d'un avion : il y a beaucoup de gens capables de construire de magnifiques avions ou de belles pistes dans les aéroports, mais il faut un pilote pour diriger. Ce pilote, il aura cette vision qui nous permettra, et j'en suis convaincue, de rationaliser les coûts que nous développons aujourd'hui. Bien sûr, il est encore difficile d'évaluer complètement si les CHF 80'000 prévus pour ce nouveau poste seront entièrement suffisants. Il y aura peut-être encore un mandat externe à utiliser pour quelques milliers de francs supplémentaires. Je ne vais pas faire de promesses à ce sujet ce soir.

Concernant les services, l'avantage d'avoir un chargé de communication, ce n'est pas qu'il va faire le travail des services, mais qu'il aura une vision globale pour organiser comment les services souhaitent communiquer, avec des canevas identiques sur les supports décidés. Il y aura ainsi une cohérence entre tous les services de la Commune. Je rappelle que nous avons 13 services et 600 collaborateurs, si on inclut les écoles. Il est évident que, malgré le grand travail accompli par la chancellerie, certains services développent leurs propres outils de communication. Cela crée parfois des choses disparates. Nous devons avoir une marque, une identité, un "corporate". Bien que nous soyons une collectivité publique, nous devons pouvoir nous identifier. La population doit pouvoir se dire : "Ah, c'est la Commune, et voici ce qu'elle a à nous dire." Cette identification est essentielle. Ce fil conducteur apportera le lien nécessaire.

Aujourd'hui, la population attend d'obtenir les bonnes informations au bon moment et de savoir comment s'y retrouver. Nous avons déjà pris certaines mesures, comme l'uniformisation des horaires et une meilleure gestion des différents supports de communication, qu'ils soient sur Instagram ou ailleurs. Le pas que nous franchissons aujourd'hui permettra d'emmener la population avec nous et de les renseigner adéquatement et au bon moment. Quant à la maîtrise des coûts, je crois avoir déjà répondu à cette question. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la création d'un nouvel emploi de chargé de communication : accepté par 32 voix, contre 2 et 6 abstentions



5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour le réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 1^{er} avril dernier, la Commission s'est penchée sur cette demande de crédit d'engagement de CHF 350'000. En préambule, elle a souligné la qualité du rapport.

La CGF s'est par contre montrée étonnée que le crédit d'engagement soit supérieur à hauteur de CHF 60'000 au budget voté en décembre dernier. Le Conseil communal a répondu que le coût du bureau d'architecte externe n'avait pas été intégré au budget. Les commissaires se sont également inquiétés des coûts d'entretien supplémentaires générés par les nouveaux aménagements.

Pour le Conseil communal, ces coûts sont aujourd'hui difficiles à évaluer et il espère donc que ce projet pilote permettra de mieux appréhender les besoins en entretien d'un tel aménagement. Le Conseil communal a encore précisé que la durée de vie d'un tel aménagement était de 40 à 50 ans et que celle des installations devraient être de 15 à 20 ans.

Enfin, la Commission a exprimé ses craintes de voir de tels aménagements devenir la norme, ce qui risquerait d'engendrer des coûts importants dans les années à venir. Le Conseil communal s'est voulu rassurant sur ce point, arguant qu'il s'agissait aujourd'hui d'un projet pilote visant les besoins les plus criants et que, chaque cour d'école étant différente, elles devront être étudiées au cas par cas en fonction de leur état, de leur situation géographique et des opportunités qui se présenteront.

Au terme des débats, la Commission s'est montrée favorable à l'acceptation de ce crédit d'engagement par 6 voix, contre 2 et une abstention.

Elle vous enjoint aussi à l'unanimité à accepter le classement de la motion M24.004. »

Mme Rose Pendacheko (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a examiné avec attention le rapport du Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de deux cours d'école à Fontainemelon.

En effet ces deux cours d'école, actuellement en asphalte, ne répondent plus aux normes actuelles. En termes de durabilité, nous avons apprécié l'usage de matériaux recyclés et d'origine locale. Pour le confort des élèves et des enseignants, des espaces verts de biodiversité seront créés donnant ainsi des zones ombragées pour la régulation de la température, par exemple. Ces cours d'écoles végétalisées pourront devenir un laboratoire vivant et un lieu d'apprentissage de découverte et de socialisation. Le projet d'ateliers participatifs pour leur création nous séduit.

Le groupe socialiste remercie Parc Chasseral de l'apport de son expertise et le Conseil communal pour la qualité de sa réflexion. En conséquence le groupe socialiste votera à l'unanimité ce crédit. »

M. Filipe Dias (PLR) donne la position du groupe PLR.



« Nous remercions et félicitons le Conseil communal de la qualité de son travail ainsi que de son grand engagement dans l'élaboration de ce rapport. Un engagement peut être si exemplaire qu'il en devient presque trop généreux.

Notre groupe a pu constater avec satisfaction que la situation des cours d'école à Val-de-Ruz est globalement favorable. Elles sont relativement verdoyantes, souvent à proximité immédiate de la forêt. Des atouts qui, soyons honnêtes, pourraient susciter une certaine jalousie chez nos voisins.

Le projet présenté a toutefois suscité des débats nourris au sein de notre groupe. Le rapport dépasse largement le cadre initial fixé par la motion. Le PLR dit oui et félicite la qualité du travail participatif avec les élèves, les familles et les professionnels.

Le PLR dit oui à la nécessité de refaire certaines cours d'école, mais questionne : qui va les entretenir ? La voirie ainsi que les concierges ont déjà suffisamment de travail à notre connaissance. Nous refuserons une augmentation d'EPT et refuserons qu'un projet trop ambitieux soit mis en place au détriment de la santé de nos collaborateurs. Qui va réellement en profiter ? Les élèves, qui n'y passent que moins d'une heure par jour durant leur pause ? Vu que les cours d'école sont interdites pendant la journée, nous rencontrons des difficultés à envisager d'autres hypothèses.

Le PLR dit oui aux différentes idées d'aménagement : oui à la verdure, aux arbres, aux tables, aux espaces de rencontre et de partage. Oui à la classe extérieure, aux abris et aux structures de jeux en bois. Mais nous questionnons : les jeux d'équilibre en bois, comme ceux installés récemment à Neuchâtel, sont-ils vraiment sans danger ? Nous nous posons également des questions sur la densité des aménagements, qui pourrait diminuer drastiquement les possibilités de jouer à des jeux de balle, à la marelle, ou à d'autres jeux qui ont marqué notre enfance et stimulé notre imagination.

Le PLR dit oui à un projet pilote, mais questionne : un tel projet dans l'une des deux cours de récréation ne serait-il pas plus réaliste ? Les autres cours, comme celle de Boudevilliers, pourront-elles réellement accueillir de telles idées ? Et que deviendront nos manifestations locales ? Une petite pensée pour Malabar City, qui devra peut-être trouver une autre solution pour sa grande tente.

Nous évoquons également les inégalités entre les élèves du territoire : pourquoi une cour parfaite ne pourrait-elle pas être reproduite ailleurs ? Nous disons oui à des investissements ambitieux, mais questionnons pourquoi le montant du budget 2026 ne peut pas être respecté ? Avec quel argent les coûts supplémentaires vont-ils être assumés, et au détriment de quels autres projets ? Est-il nécessaire d'utiliser tant de ressources alors que la motion n'en demandait pas tant ?

Un tel investissement va-t-il réellement tenir quarante ans, comme annoncé ? Nous n'y croyons pas et préférons être plus modestes en estimant une durée de vie de dix à quinze ans. Ce serait une facture bien chère pour une utilisation si limitée.

Pour les amateurs de mathématiques de ce Conseil, voici un petit calcul : prenez la surface de cette cour, divisez-la par le coût du projet, puis extrapolez ce calcul à l'ensemble des cours d'école de la Commune. Le résultat : un montant dépassant la dizaine de millions de francs.



Certes, il s'agit d'un calcul théorique et utopique, mais il illustre une proportion financière qu'il serait imprudent d'ignorer. La Commission de gestion et des finances elle-même ne l'a pas adopté complètement, un tiers de ses membres s'y étant opposé. Une situation rare qui mérite toute notre attention.

Ce projet est bon, mais est-il prêt ? Avec beaucoup de "oui", de questions et d'incertitudes, notre groupe a estimé qu'aucun amendement n'était nécessaire à ce stade. Les avis restent partagés : plusieurs considèrent que le statut de projet pilote permet une acceptation avec toutes ces critiques, tandis que d'autres préfèrent que le projet soit renvoyé au Conseil communal, pour inclure une vision à long terme et mieux l'affiner. »

M. Yves Pessina (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral tient tout d'abord à saluer la qualité du travail présenté. Le rapport qui nous est soumis démontre un travail approfondi, sérieux et structurant, tant dans l'analyse globale des cours d'école que dans la proposition concrète pour Fontainemelon. Il offre une vision claire des enjeux actuels, notamment en matière de climat, de biodiversité et de qualité des espaces pour les élèves.

L'état des lieux réalisé montre sans ambiguïté que certaines cours, et en particulier celles de Fontainemelon, présentent aujourd'hui des lacunes importantes. Elles sont fortement minéralisées, peu arborisées et offrent peu d'espaces adaptés aux défis actuels. Plus précisément, les données de l'inventaire montrent une perméabilité des sols quasi inexistante, de 1 à 2 %, et une absence d'espaces verts significatifs. Dans ce contexte, une intervention n'est pas seulement souhaitable, elle est nécessaire.

Par ailleurs, il faut être clair : indépendamment même du projet présenté, la cour de Fontainemelon est aujourd'hui en mauvais état et devra, dans tous les cas, être refaite. La question n'est donc pas de savoir si des investissements doivent être réalisés, mais plutôt comment les réaliser intelligemment. Refaire uniquement le sol représenterait déjà un coût important. À titre indicatif, les seuls revêtements et bordures du projet s'élèvent à près de CHF 80'000 sans apporter de réelle plus-value en termes de qualité, de durabilité ou d'usage.

Le projet proposé va précisément plus loin. Il ne se limite pas à une remise en état, mais vise à transformer ces espaces en véritables lieux de vie, d'apprentissage et de rencontre. La proximité de la salle de spectacle renforce d'ailleurs encore l'intérêt de disposer d'un cadre extérieur de qualité, valorisant à la fois le site scolaire et ce lieu culturel majeur pour la commune.

Nous relevons également avec satisfaction l'implication du Parc Chasseral, qui a mis à disposition une ressource dédiée pour accompagner et piloter la démarche de co-construction avec les élèves et les enseignants, prise en charge financièrement par le Parc Chasseral. Cet apport est particulièrement précieux, car il garantit une approche participative de qualité tout en limitant l'impact financier pour la Commune.



Ce projet pilote nous paraît particulièrement pertinent. Il permettra de tester des aménagements, d'en évaluer les effets et d'en tirer des enseignements pour la suite. Dans ce sens, nous souhaitons qu'un retour d'expérience clair soit réalisé à l'issue de cette première étape. Si possible sous la forme d'un rapport. Le groupe accepte à l'unanimité le rapport.

Concernant la motion, nous constatons qu'elle n'est pas entièrement réalisée, puisqu'elle visait l'ensemble des cours d'école. Toutefois, la réponse apportée va clairement dans le bon sens. Nous avons confiance dans le Conseil communal et son administration pour poursuivre ce travail, et soutiendrons donc son classement.

Enfin, certains pourraient juger le montant de CHF 350'000 relativement élevé. Mais replacé dans le contexte des autres crédits soumis aujourd'hui, qu'il s'agisse de mesures sécuritaires, d'infrastructures ou d'investissements techniques, ce montant reste tout à fait raisonnable. Il s'agit ici d'un investissement durable, directement en faveur de la qualité de vie, de la santé et du développement de nos enfants. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Revenons directement dans le sujet, pas besoin de tourner autour du pot ou, disons, du porte-monnaie. CHF 350'000 pour deux cours d'école uniquement, deux cours pour un collège, alors qu'il est bien mentionné dans le rapport que notre Commune en possède quatorze. Mais où va-t-on ? Avons-nous de généreux donateurs dans la commune ou, peut-être, avons-nous reçu un bel héritage de quelques millions ? Car si aujourd'hui on accepte CHF 350'000 pour réaménager les deux cours du collège de Fontainemelon, qui est un projet pilote, il faudra donc suivre pour les treize autres collèges. Simple calcul, laissez-moi faire : 14x CHF 350'000, on arrive à CHF 4'900'000 soyons fous, arrondissons à CHF 5'000'000 pour le réaménagement de nos cours d'école. Et n'oublions pas qu'avec le temps qui passe, les coûts augmenteront.

Le 19 février 2024, nombreux d'entre nous n'étions pas encore ici au Conseil général. La motion M24.004 pour les cours d'école répondant aux défis actuels a été acceptée. Mais ce soir, est-ce que maintenir l'économie de notre Commune à flot n'est-elle pas, elle aussi, un défi ? Un défi que nous devons relever aujourd'hui en priorisant les dépenses. Concernant l'entretien de ces nouveaux aménagements, il sera attribué au site ainsi qu'à un spécialiste de ce type d'installation. Entre l'évaluation du coût d'entretien, qui n'a pas encore été faite, et la charge de travail des sites en question, nous allons sans nul doute vers une probable augmentation des EPT, donc des coûts supplémentaires.

J'aimerais également rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, des installations mal entretenues ne servaient à rien. Je me souviens de l'école de Montmollin, un site actuellement moyen, où nous avons dû trop régulièrement réclamer que la place soit entretenue, ou simplement nettoyée et tondue. On peut avoir une magnifique cour d'école à CHF 350'000, mais mal entretenue, cela crée surtout de l'amertume et des réclamations.



Nous ne remettons pas en question la qualité de ce projet et l'atout que représenteraient de magnifiques cours d'école pour notre Commune. Mais dans la réalité, combien d'heures par jour seront-elles véritablement utilisées ? Il y a les récréations, l'arrivée à l'école, un moment après la fin des cours, peut-être quelques heures en été, si le climat le permet, pour des leçons données à l'extérieur. Peut-être le mercredi après-midi, si, bien sûr, la cour d'école reste ouverte pour que les enfants puissent aller y jouer. Est-ce ouvert les week-ends pour que les enfants puissent en profiter ?

Une dernière question à nos conseillers communaux : la motion M24.004 a été acceptée, mais avons-nous un délai pour la mettre en place ? Si oui, quel est ce délai ? Notre groupe, dans la situation actuelle, ne peut pas soutenir ce projet, trop coûteux dans un contexte économique difficile où les dépenses doivent être bien réfléchies, priorisées, réduites et, peut-être, parfois reportées. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je tiens, non seulement au nom du Conseil communal, mais également au nom des divers acteurs qui ont contribué à ce projet, à vous remercier de l'accueil réservé à ce rapport. Il s'agit ici des élèves, des acteurs du terrain, des concierges, des enseignants, des éducateurs et évidemment du Parc Chasseral.

Nous avons un enjeu sensible et de taille, car les cours d'école sont les "clochers" d'aujourd'hui. Ce sont les activités du village qui s'y déroulent, et chaque village tient à son collègue. Pour preuve, nous en avons quatorze. Ensuite, c'est un enjeu de taille. Nous avons autant de collèges primaires que la ville de Neuchâtel. C'est un choix politique qui a été fait, mais cela implique des coûts importants d'entretien et de rénovation.

Nous souhaitons rappeler qu'il n'y a pas seulement les cours d'école à considérer, mais également le cadre environnant. Comme cela a été mentionné, la plupart de nos collèges bénéficient d'un environnement magnifique composé de forêts, de places de jeu, de champs, etc. Ces éléments permettent bien plus que des activités de récréation. Il faut considérer l'ensemble de l'espace, pas seulement la cour d'école.

C'est un sujet complexe qui nécessite un compromis politique. Nous entendons que le projet est trop peu ambitieux pour certains et pas assez pour d'autres. Quoi qu'il en soit, nous proposons ici une motion pour un projet pilote, ce qui permettra de se projeter et d'évaluer les autres cas de manière individualisée et opportune. Nous n'allons pas déployer un crédit cadre gigantesque, qui serait difficile à gérer.

Nous tenons également à souligner que les élèves, grâce à votre demande d'une démarche participative, ont pu contribuer activement à ce projet. Toutes les Communes n'ont pas procédé ainsi. À La Chaux-de-Fonds, par exemple, les élèves n'ont pas été consultés. Chez nous, ils se sont montrés très responsables : ils n'ont pas choisi la cour d'école de leurs rêves, mais la plus pratique et idéale.



Par exemple, lorsque des économies étaient nécessaires, ils ont simplement proposé de supprimer le toboggan, estimant qu'il faisait doublon avec celui déjà présent à la place de jeux voisine. À la place, ils ont préféré installer une fontaine. On pourrait penser qu'une fontaine est inutile pour 20 minutes de récréation, mais en cas de forte chaleur, elle est essentielle, car les élèves ne peuvent pas rentrer se rafraîchir à l'intérieur du bâtiment.

Nous avons également entendu que les cours d'école ne servaient autrefois qu'à la récréation. Aujourd'hui, nous parlons de "cours d'école vivantes". Pourquoi ? D'une part, pour préserver la biodiversité, et d'autre part, en raison des enjeux du réchauffement climatique. Certains bâtiments sont protégés et ne peuvent pas être rénovés pour mieux résister à la chaleur. Dans ce contexte, les cours d'école deviennent une alternative pour organiser des leçons en extérieur lors des périodes de forte chaleur. Par exemple, à Fontainemelon, une place spécifique a été dédiée pour accueillir plus d'une classe en extérieur. C'est également pour cela que nous avons nos "canapés forestiers", qui peuvent servir d'alternative.

Ce projet pilote nous permettra de nous projeter pour les cours d'école du futur à Val-de-Ruz. La société évolue et s'adapte au réchauffement climatique. L'école ne fait pas exception : c'est un enjeu sociétal. Heureusement, nous vivons dans un pays où l'école est obligatoire et est une tâche régaliennne.

Pour ce qui est de la santé des collaborateurs, je tiens à préciser que ces derniers ont également été consultés. Le choix des arbres par un bureau spécialisé, en collaboration avec les élèves et d'autres membres, a été réalisé minutieusement, en tenant compte des questions d'allergies, de biodiversité et de praticabilité. L'entretien a également été pris en compte, car certains types de plantes nécessitent plus de vigilance.

C'est dans ce cadre que ce projet pilote, qui est une première pour nous, permettra de se projeter dans l'avenir de nos cours d'école. En ce qui concerne les délais de la motion, celle-ci clarifie la manière dont nous procéderons à l'avenir. Nous avons un projet pilote, mais beaucoup de collègues à entretenir. Les autres seront rénovés en fonction des opportunités, par exemple lors de grands travaux, comme actuellement prévu aux Geneveys-sur-Coffrane. Nous saisisons ces occasions pour réaménager les cours d'école en tenant compte de leurs besoins et de leur environnement. À Val-de-Ruz, nous avons la chance de bénéficier d'un cadre propice, ce qui n'est pas toujours le cas dans les villes.

Je vous remercie beaucoup de l'accueil réservé à ce beau projet, et je me tiens à votre disposition pour toute question. »

M. Patrick Lardon (PS) fait part des éléments suivants.

« C'est la Commission de gestion et des finances qui s'est exprimée sur ce dossier, mais il y a aussi d'autres commissions qui ont traité ce dossier. Il y a le Conseil d'établissement scolaire, qui est composé du conseiller communal en charge du dicastère, des membres de la direction du CSVR, de représentants des parents d'élèves, mais aussi de trois représentants des groupes politiques.



Nous avons eu, grâce à cela, l'opportunité d'assister à une présentation réalisée par les responsables du Parc Chasseral, qui sont venus nous montrer ce qu'il se fait dans notre région. Ils nous ont présenté un exemple concret qui était en cours de réalisation au collège de Courtelary. Ensuite, lors d'une deuxième séance, le Conseil d'établissement scolaire a reçu le rapport que nous avons entre les mains ce soir, et nous avons eu une présentation réalisée par un spécialiste, un architecte en aménagement. Ce dernier a répondu à toutes nos interrogations.

En conclusion, les membres du Conseil d'établissement scolaire ont apprécié la qualité du dossier. Pour eux, ce projet a tout son sens. Premièrement, car ce sont les élèves, les utilisateurs concernés, ainsi que les enseignants et les concierges, mais aussi parce que ce projet permet d'améliorer le bien-vivre ensemble au sein de notre commune. Au-delà, il offrira aux élèves un espace agréable, ce qui pourrait leur donner plus de plaisir à se rendre à l'école ou même à venir jouer dans la cour du collège en dehors des heures scolaires. Actuellement, il n'y a pratiquement rien, et je peux en témoigner puisque j'ai moi-même été scolarisé dans l'un des deux collèges de Fontainemelon. À l'époque, à part du goudron, il n'y avait rien. Bien sûr, comme pour le dossier sur la communication évoqué précédemment, on peut toujours faire mieux. »

Mme Corinne Chopard (UDC) pose la question suivante.

« Est-ce que j'ai bien compris ? Ces espaces seront ouverts après l'école, les week-ends ? Cela signifie que cela devient une sorte de place de jeux ouverte tout le temps, c'est bien cela ? »

M. Ahmed Muratovic (PS) répond de la manière suivante.

« Il y a différentes cours d'école et elles ont le même statut. D'ailleurs, ce statut est établi en collaboration avec les services de sécurité. Certaines cours d'école, comme celle de Dombresson, peuvent être traversées par des personnes souhaitant se rendre d'un endroit à un autre pendant les week-ends. Cela fait l'objet d'une certaine tolérance, car nous constatons que les élèves ou les enfants jouent dans ces cours d'école à ces moments-là. La Commune n'intervient pas. Cependant, pendant les heures scolaires, l'accès est strictement interdit à toute personne non autorisée. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour le réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon : accepté par 30 voix, contre 7 et 3 abstentions.

Vote du classement de la motion M24.004 – Des cours d'école répondant aux défis actuels : accepté par 34 voix et 6 abstentions.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour des mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

M. Simon Monnard (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).



« La Commission de gestion et des finances a examiné le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 350'000 pour des mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis, lors de sa séance du 1^{er} avril 2026, en présence du Conseil communal.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les éléments figurant dans le rapport qui vous a été transmis. La Commission a pris acte du caractère stratégique de cet axe de liaison pour la partie montagne du territoire communal, ainsi que des risques naturels identifiés, notamment liés à la dégradation du couvert forestier et aux chutes de matériaux.

Les discussions en commission ont notamment porté sur la proportionnalité des mesures envisagées au regard de l'analyse utilité/coût présentée. Il a été relevé que, si le risque individuel peut être considéré comme acceptable d'un point de vue strictement technique, la présence de transports scolaires sur ce tronçon, ainsi que les conséquences qu'aurait un incident, même mineur, sur l'exploitation de la route, constituent des éléments déterminants dans l'appréciation globale du projet.

Sur le plan financier, la Commission relève que le projet présenté s'inscrit dans une approche mesurée, issue d'une réflexion ayant permis de réduire l'ampleur d'un projet initialement plus coûteux, tout en visant un niveau de sécurité jugé satisfaisant. Elle note également que le projet bénéficie de soutiens financiers cantonaux, ce qui contribue à en améliorer la pertinence économique.

La Commission a par ailleurs pris acte que les mesures proposées reposent sur une combinaison d'interventions forestières et géotechniques ciblées, privilégiant un bon rapport efficacité/coût, dans un contexte où des solutions plus lourdes seraient difficilement justifiables.

Au terme de ses travaux, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement, à l'unanimité, la demande de crédit d'engagement de CHF 350'000.

Elle vous invite dès lors à accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté qui vous est soumis. »

M. Christophe Peter (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 350'000 pour sécuriser les gorges de Pertuis. Cet axe est essentiel pour la population du haut de Val-de-Ruz, notamment pour les déplacements quotidiens et scolaires.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante. Les risques naturels sont importants, chutes de pierre, instabilité des falaises et ils sont renforcés par la dégradation du massif forestier. Ne rien faire reviendrait à prendre un risque croissant, avec une conséquence claire à terme : la fermeture de cette route. Ce qui n'est pas acceptable pour nous. Cette liaison est indispensable pour la mobilité et la cohésion de notre région. Le projet proposé est pragmatique. Il combine des mesures ciblées, à un coût maîtrisé, pour garantir un niveau de sécurité suffisant. Pour le groupe PLR, cet investissement est nécessaire. Nous accepterons donc ce crédit à l'unanimité. »



M. Simon Monnard (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts–Vert'libéral a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal.

Nous saluons l'approche retenue, qui combine des mesures géotechniques avec des interventions forestières. Cela permet de reconnaître un point essentiel : la forêt n'est pas seulement un élément du paysage, mais bien une infrastructure naturelle de protection. Et comme toute infrastructure, lorsqu'elle se dégrade, cela a des conséquences et cela nécessite des investissements.

Le rapport met en évidence que cette dégradation est en partie liée aux effets du changement climatique. Ce dossier illustre donc de manière très concrète une réalité que l'on évoque parfois de manière abstraite : l'adaptation au changement climatique a un coût. Mais on peut aussi le dire autrement : ne pas s'adapter aurait un coût élevé, que ce soit en termes de sécurité, de continuité des accès ou de charges futures. Nous relevons également que le projet proposé s'inscrit dans une recherche de proportionnalité, et qu'il bénéficie d'un soutien cantonal, ce qui en renforce la pertinence. Ce type de projet montre qu'il ne s'agit pas d'opposer écologie et finances publiques, mais au contraire d'aligner les deux, en anticipant les risques plutôt qu'en les subissant. Entretenir notre forêt comme une infrastructure, c'est simplement reconnaître sa vraie valeur.

Au vu de ces éléments, le groupe Verts–Vert'libéral soutiendra la demande de crédit qui nous est soumise. »

Mme Christiane Broggin-Vuillème (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste est favorable au crédit d'engagement de CHF 350'000 concernant les mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin. En effet, il s'agit de la sécurité publique et le passage des ambulances, des services sanitaires afin qu'ils arrivent à destination. Cette route a également son importance lors des conditions hivernales pour les habitants de la montagne et n'oublions pas qu'elle est empruntée par le bus scolaire.

Nous regrettons que les arbres déracinés n'aient pas été replantés lors de la précédente législature, mais nous pensons à l'unanimité que pour la sauvegarde du patrimoine, du tourisme, des intérêts scientifiques (hydrogéologique) ainsi que pour les habitants de la montagne, qu'il est nécessaire et urgent de procéder à ces travaux afin de ne pas risquer un accident. »

Mme Manuela Trchsel (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Le projet qui nous est présenté ce soir repose sur deux axes principaux : d'une part, des interventions forestières pour restaurer la fonction protectrice du massif et d'autre part, des mesures géotechniques ponctuelles aux endroits les plus sensibles. Ce choix a été fait en concertation avec le géologue cantonal avec un objectif clair : atteindre un niveau de sécurité satisfaisant tout en maîtrisant les coûts.

Il est important de le souligner : nous ne sommes pas dans une situation où la loi nous impose d'agir immédiatement. Cependant, notre responsabilité politique et morale est engagée. Attendre aujourd'hui signifierait prendre le risque d'intervenir demain dans l'urgence, avec des coûts bien plus élevés et des conséquences potentiellement graves.



Ce projet est donc un investissement de prévention, un investissement pour la sécurité des usagers, pour la continuité des mobilités et pour la pérennité d'un axe indispensable, notamment pour le transport scolaire.

Le montant de CHF 350'000 peut paraître conséquent, mais il doit être mis en perspective avec des enjeux tels que la sécurité de la population, la stabilité d'un secteur fragile et la responsabilité de la collectivité. Nous soutenons donc ce crédit d'engagement, car il répond à une problématique réelle de sécurité et représente un axe important de notre Commune.

Toutefois, nous souhaitons accompagner ce soutien de quatre éléments qui nous paraissent essentiels. Premièrement, dans la mesure du possible, nous encourageons le recours à des entreprises locales, en particulier celles de Val-de-Ruz. Ce type de projet représente une opportunité de valoriser les compétences présentes sur notre territoire et de renforcer notre tissu économique local.

Deuxièmement, au-delà des mesures techniques prévues, nous estimons qu'il est important que les travaux forestiers s'inscrivent dans une réflexion plus large. La dégradation actuelle du massif forestier, liée notamment au changement climatique et aux attaques de bostryches, montre bien que nous devons adapter nos pratiques.

Troisièmement, d'un point de vue plus pratique, il serait pertinent de prendre en compte la problématique du déneigement et des endroits pour stocker et déplacer la neige, particulièrement durant des hivers rigoureux.

Enfin, le quatrième point concerne la dimension financière globale de ce projet. Nous sommes conscients que la sécurité des infrastructures communales a un coût et que ces investissements sont nécessaires. Toutefois, le montant de CHF 350'000 mérite également d'être mis en perspective avec la situation financière générale de la Commune. Ce soir, plusieurs objets sont soumis à notre Conseil pour un montant total dépassant les CHF 1'200'000. Cette réalité illustre une tendance générale à des investissements importants et réguliers. Dans ce contexte, il nous paraît important de rester attentifs à la maîtrise des coûts et à la recherche de solutions économiquement optimisées sans compromettre les objectifs de sécurité. L'objectif n'est pas de freiner les projets nécessaires, mais de veiller à ce que chaque franc investi le soit de manière proportionnée et réfléchie.

Par ailleurs, dans un contexte où la pression fiscale et le coût de la vie sont des préoccupations croissantes pour de nombreux ménages et entreprises, il est essentiel de garder à l'esprit l'impact global de nos décisions financières sur l'attractivité de notre Commune. À titre d'exemple, nous constatons aujourd'hui que les logements sont moins chers à Boudry ou Marin soit au bord du lac qu'à Val-de-Ruz. Cette concurrence de nos communes voisines, qui offrent des coûts de logement plus compétitifs, doit nous inviter à rester vigilants sur notre positionnement à long terme.

C'est donc dans cet esprit de responsabilité que nous soutenons ce projet, tout en appelant à une attention particulière pour entretenir aujourd'hui et anticiper demain. Avec ces éléments, nous soutiendrons ce crédit. »



M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal

« C'est magnifique. J'ai entendu des discours vraiment superbes et je vous félicite de soutenir un projet comme celui-là. Effectivement, c'est important de progresser, notamment en ce qui concerne la gestion forestière. Si ce projet existe, c'est parce que nous rencontrons des soucis dans les forêts protectrices, particulièrement dans cette région. C'est l'un des lieux où le risque d'avalanches est le plus élevé dans le canton. Nous avons donc des travaux forestiers indispensables, accompagnés d'interventions sur ce massif rocheux.

D'autre part, avec mon collègue Ahmed Muratovic, nous partageons le constat présenté précédemment : il est essentiel de répondre aux besoins des enfants, notamment en matière de transport scolaire, mais également de veiller à la sécurité de tous les usagers, y compris la population résidant en montagne. Il est crucial de maintenir une desserte locale et de sécuriser les routes empruntées, notamment par le bus scolaire.

J'aimerais également souligner, comme cela a été mentionné, l'importance d'assurer une bonne gestion des deniers publics et de veiller à leur utilisation cohérente et responsable. Voilà, merci beaucoup pour l'introduction de ce dossier et pour ce débat constructif. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 pour des mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chévard-Saint-Martin : accepté à l'unanimité.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 220'000 pour l'installation photovoltaïque du bâtiment multiusages sis à Evologia à Cernier

M. Filipe Dias (PLR) fait lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Il s'agit d'un beau projet visant à optimiser l'utilisation du nouveau bâtiment, avec une capacité d'environ 70%. Cependant, compte tenu des nouvelles politiques relatives à l'achat d'électricité, l'investissement apparaît moins avantageux globalement. Cela dit, l'autoconsommation générée pour alimenter les frigos, congélateurs et autres équipements locaux permet d'exploiter au maximum cette installation, grâce à une forte consommation locale. Les batteries de stockage, pour l'instant, ne sont pas intéressantes pour un grand volume. Les subventions seront mises en place à la fin du projet. Les ventes d'électricité à travers une communauté d'achat seront traitées localement par le délégué à l'énergie. Il est important de noter que les recettes de ces ventes ne dépasseront pas les CHF 100'000 annuels, ce qui permet à la Commune d'échapper à la TVA. Il s'agit de la première initiative de communauté d'achat dans notre région. La Commission a voté à l'unanimité pour le rapport et son arrêté. »



M. Genghis Gossin (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a examiné avec attention le rapport relatif à l'installation de 700 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment commun construit avec la coopérative D/CLIC terroirs sur le site d'Evologia.

Notre groupe salue la démarche du Conseil communal qui, face à la complexité du chantier initial, a fait le choix raisonnable de procéder par étapes, en priorisant d'abord la construction et l'utilisation du bâtiment avant de mobiliser sa toiture pour la production solaire. Cette approche, fondée sur les compétences maîtrisées par la Commune, témoigne d'une saine gestion des ressources collectives.

L'investissement de CHF 220'000, avec un retour estimé à neuf ans, repose sur des projections maîtrisées, avec des paramètres sous contrôle direct, tels que la gestion de la toiture et la production photovoltaïque. Le taux d'autoconsommation prévu, de 34% (soit 53'000 kWh sur 158'000 kWh produits annuellement), constitue un chiffre solide pour ce type d'installation. Il s'appuie sur des consommateurs locaux fiables, comme les chambres froides et les activités de D/CLIC terroirs, qui consommeront environ 18'000 kWh, et les pompes de la chaufferie Vivaldis SA, à proximité, qui absorberont environ 35'000 kWh. Le solde sera injecté dans le réseau. La création d'une communauté d'auto consommateurs permettra de mutualiser cette production à un tarif préférentiel.

En conclusion, notre groupe se réjouit que ce projet s'inscrive pleinement dans la stratégie écoresponsable de la Commune et contribue à répondre aux exigences de l'article 5 de la loi cantonale sur l'énergie. Ce projet valorise la nouvelle infrastructure et ouvre des synergies concrètes, ce que notre groupe accueille très favorablement. En ce sens, le groupe PLR accepte à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal de son rapport.

La saisie d'opportunités pour réaliser des installations photovoltaïques sur des toitures neuves permet de sécuriser les projets sur l'ensemble de leur cycle de vie, et nous saluons pleinement cette démarche. L'installation envisagée, d'une puissance de 158 kWc, produira environ 158'000 kWh par année. Une communauté d'autoconsommation sera constituée, et cette énergie sera ensuite distribuée à différents consommateurs afin d'optimiser la rentabilité financière du projet en profitant des nouvelles possibilités offertes par la loi sur l'énergie. Cet exemple illustre la volonté de la Commune de s'engager concrètement en faveur de la transition énergétique.

Toutefois, une question se pose et des éclaircissements nous sembleraient utiles :

- de manière plus globale, quelle est la stratégie communale en la matière ?*
- la Commune dispose-t-elle d'une vision d'ensemble pour le développement du photovoltaïque sur ses bâtiments ?*



- *un recensement systématique des toitures et surfaces disponibles, ainsi que des opportunités futures a-t-il été réalisé ou est-il envisagé afin de pouvoir établir une planification à moyen et long terme des projets susceptibles d'être concrétisés ?*

Quoi qu'il en soit, le groupe Verts-Vert'libéral soutient ce projet et l'acceptera à l'unanimité.

M. François Callias (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Cette réalisation a été prévue et planifiée lors de la conception du bâtiment. Outre le renforcement de notre autonomie énergétique par la production de 158 MWH par an, 38% de ce courant pourra être consommé localement par les installations électriques de « D-Clic Terroirs » et de « Vivaldis SA ».

Cette part d'autoconsommation dans une communauté énergétique locale est un élément très positif. Le fait que la somme investie par la Commune puisse être remboursée en 9 ans d'exploitation montre que ce projet est optimum. Le groupe socialiste soutient ce projet et acceptera l'arrêté. »

Mme Manuela Trachsel (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC soutient ce projet d'installation photovoltaïque sur le bâtiment multiusages d'Evologia.

Nous considérons qu'il s'agit d'un projet cohérent, bien dimensionné et en adéquation avec les objectifs énergétiques communaux et cantonaux. Le fait d'exploiter pleinement la toiture du bâtiment et de favoriser l'autoconsommation locale constitue une approche pragmatique et économiquement pertinente.

Nous relevons également positivement la structuration du projet, notamment la mise en place d'une communauté d'autoconsommation, qui permet une valorisation locale de la production et une meilleure intégration des acteurs présents sur site.

Sur le plan financier, le retour sur investissement annoncé à neuf ans apparaît raisonnable au regard de la durée de vie de l'installation et des revenus attendus. La combinaison entre subventions, prélèvement au fonds des énergies et recettes de vente contribue à assurer l'équilibre du projet. Cela étant, nous souhaitons formuler deux remarques d'ordre général.

Premièrement, nous attachons une importance particulière à la maîtrise des coûts d'exploitation et au suivi effectif de la rentabilité annoncée. À ce titre, nous encourageons le Conseil communal à assurer un monitoring régulier des performances réelles de l'installation, tant sur le plan de la production que de l'autoconsommation.

Deuxièmement, ce type de projet illustre bien la complexité croissante de la gestion énergétique communale. Il nous paraît dès lors important que la Commune continue à s'appuyer sur des compétences techniques solides et à privilégier des solutions simples, robustes et maintenables sur le long terme.



Sous ces réserves de suivi et de bonne exécution, le groupe UDC soutiendra ce crédit d'engagement. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie de l'entrée en matière que vous faites à ce rapport et à ce projet consécutif à la construction du hangar commun sur le site d'Evologia. Comme vous l'avez dit, ce projet permet une rentabilité sur 9 ans, qui sera encore améliorée par l'obtention d'une subvention cantonale liée au plan climat, pour un maximum de CHF 11'000. Il a fallu aussi clarifier certains points, car dans ce domaine, les choses évoluent rapidement, comme vous l'avez relevé. Nous allons créer une communauté d'auto consommateurs qui pourrait même être élargie à d'autres formes de collaboration.

Comme cela a été mentionné, nous devons rester simples, maîtriser la gestion et les coûts d'exploitation. Nous partageons totalement ces priorités, tout comme la question du monitoring. Ce travail dans le domaine de l'énergie est crucial, et il faut avoir les bons outils.

Nous y travaillerons. C'est notamment pour cela que nous avons délégué à l'énergie le rôle stratégique de nous positionner sur ce sujet. Quant à la stratégie globale pour le photovoltaïque, je laisserai ma collègue en charge des bâtiments dire deux mots. »

Mme Anouk Arbona (CC) complète par les éléments suivants.

« Je ne vais pas en rajouter beaucoup, simplement vous dire qu'au niveau des bâtiments et de l'énergie, pour lesquels je partage certains dossiers avec mon collègue M. Geiser, nous visons des opportunités. Le photovoltaïque est au centre de nos préoccupations et des possibilités.

Dès que nous le pouvons, nous agissons. Aujourd'hui, et sans trop me répéter, nous allons développer de plus en plus ce qu'on appelle des communautés électriques locales. Ce qu'il faut identifier, monitorer et examiner, c'est l'équilibre entre les utilisateurs. C'est là qu'il faudra des calculs précis.

En tout cas, c'est une priorité du Conseil communal de développer ce genre de synergies. Et, comme tu l'as dit Daniel, il est essentiel d'assurer une maîtrise des coûts, un monitoring et une vue d'ensemble sur les biens communaux. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à un crédit d'engagement de CHF 220'000 concernant l'installation photovoltaïque du bâtiment multiusages sis à Evologia à Cernier : accepté à l'unanimité



8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 113'000 pour le remplacement et l'ajout de stores au collège de Dombresson

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa dernière séance, la Commission s'est penchée sur cette demande de crédit.

Le rapport étant exhaustif, la discussion a été brève. J'ai ainsi peu de chose à rapporter et il me reste simplement à vous informer que la CGF vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit. »

M. Michel Burren (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le rapport relatif à un crédit d'engagement de CHF 113'000 pour le remplacement de stores vétustes et l'installation de nouveaux stores au collège de Dombresson a été examiné. Les installations actuelles datent principalement des années 1980, elles sont en fin de vie, partiellement hors service et insuffisantes, puisque près de la moitié des fenêtres ne disposent pas de protection extérieure. Cette situation impacte directement le confort thermique, l'aération des salles, la sécurité ainsi que la consommation énergétique.

Le projet permet d'équiper l'ensemble des locaux pédagogiques concernés, d'améliorer durablement les conditions d'enseignement et de permettre une économie de chauffage estimée à environ 15 % pendant les périodes de non-occupation. Le crédit est contrôlé, inscrit au budget 2026 et n'entraîne aucun impact structurel sur le personnel communal. Après analyse, le groupe PLR soutient à l'unanimité ce rapport et vous invite à accepter le crédit d'engagement tel que proposé. »

Mme Anita Cuenat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Tout d'abord, je voudrais remercier les auteur·e·s du rapport, qui est clair et concis. Nous sommes heureux d'avoir enfin, l'occasion de nous prononcer sur cet objet très attendu.

En effet, ces stores datent des années 80, et ont déjà été l'objet de plusieurs pannes. Bien que le coût soit légèrement supérieur à celui initialement prévu, pour des raisons de protection du patrimoine, il est évident que cet investissement doit être réalisé.

Ces nouveaux stores vont améliorer les performances énergétiques du bâtiment, permettre des économies, et surtout offrir un meilleur environnement aux élèves et enseignant·e·s. Concernant le type de stores choisis, nous faisons confiance au Conseil communal pour que le choix soit fait en harmonie avec la future rénovation du bâtiment.

Le groupe socialiste va donc soutenir à l'unanimité le remplacement et l'ajout de stores au collège de Dombresson. »

Mme Corinne Chopard (UDC) transmet la position du groupe UDC.



« À la lecture de ce rapport, je me suis presque crue au fin fond de la brousse, dans une école sans stores ou avec des stores qui ne s'ouvrent plus. Clairement, ce n'est pas acceptable. Nous ne pouvons pas faire cours dans des classes où la lumière reste allumée toute la journée parce que les stores ne s'ouvrent plus. Les enfants doivent pouvoir voir la lumière du jour pendant les cours, c'est indéniable.

En revanche, est-il vraiment nécessaire d'installer des stores automatisés ? Est-ce que, de nos jours, nos jeunes n'ont plus la force pour monter et descendre des stores en début et fin de journée ? Cela semble un peu excessif. Les économies de chauffage, estimées à environ 15 %, et les économies d'électricité avec la diminution de l'utilisation des lumières, sont un réel point positif. Si notre groupe comprend l'importance de remédier à cette situation, le coût des travaux reste malgré tout un peu élevé. N'y a-t-il pas possibilité de réduire les coûts des travaux ?

Notre groupe souhaite pouvoir diminuer de nombreux projets coûteux dans un contexte économique de plus en plus difficile. Malgré cela, nous reconnaissons aussi l'optimisation énergétique de ce projet, la diminution des risques d'accidents liés à des stores en piteux état et l'amélioration de la qualité d'usage. Notre groupe soutient donc cette demande de crédit et espère surtout que les travaux seront effectués par des entreprises locales. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal de son rapport.

La situation exposée dans le présent document est sans équivoque et le constat est évident : l'état et la vétusté des installations de stores nécessitent une intervention rapide et adaptée.

Le changement climatique impose des mesures claires pour se protéger de la chaleur. Les périodes d'exposition à de fortes températures augmentent et s'intensifient. Dans le cadre d'une école, les protections solaires extérieures constituent un moyen essentiel de limiter l'augmentation de la température dans les salles de classe et doivent être utilisées de manière adéquate.

Afin de répondre pleinement aux objectifs de cette mesure, il serait opportun de l'accompagner d'une démarche de sensibilisation auprès des différents exploitants et usagers. Même si l'utilisation de stores paraît évidente, certains paramètres de fonctionnement (moments de descente/remontée, gestion en cas d'orage ou de vent, etc.) devraient être discutés avec les utilisateurs, afin que leur compréhension du système permette d'atteindre les objectifs visés. L'élaboration d'un cahier des charges ou de directives d'utilisation pour ces installations ne peut qu'être recommandée.

Notre groupe s'est également interrogé sur les potentielles interactions avec le projet d'extension du collège de Dombresson, pour lequel un concours a été lancé. Nous partons du principe que ces éléments sont ou seront pris en considération par le service des bâtiments, de manière à assurer la cohérence globale du site et à éviter des investissements redondants ou contradictoires.

Le groupe Verts-Vert'libéral soutiendra ce projet. »

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal



« Je vous remercie de votre confiance. Je n'avais pas grand-chose à vous dire, mais j'ai tout de même quelques informations. Les stores automatisés s'expliquent par le fait qu'ils permettent d'éviter qu'un concierge doive passer chaque soir dans toutes les classes pour vérifier si tout est bien fermé et sécurisé. De cette manière, on optimise l'automatisation des stores pour en assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement. Bien entendu, comme pour toute nouvelle installation, il y aura une formation pour l'ensemble des utilisateurs ainsi qu'une sensibilisation afin que l'on en prenne soin au maximum.

En ce qui concerne les coûts liés au projet, nous étions au départ sur un budget légèrement inférieur à celui qui vous est proposé aujourd'hui. Cette différence s'explique par le fait qu'il s'agit d'une vieille bâtisse protégée. Nous avons dû, avec l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), évaluer ce qu'il était possible de réaliser en tenant compte de cette construction qui date de plus de cent ans. Cela n'était pas si évident et les coûts ont dû être réajustés.

Enfin, au sujet du concours d'architecture, il a eu lieu pour développer quatre nouvelles salles de classe. Le lauréat n'est pas encore annoncé, mais vous allez recevoir l'information sous peu. Le vernissage est prévu dans les prochaines semaines. Notez également que les coûts relatifs à ce projet de développement des classes sont bien pris en considération, donc il n'y a aucune difficulté de ce côté-là. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 113'000 pour le remplacement et l'ajout de stores au collège de Dombresson : accepté par 39 voix et une abstention.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la réfection du pont de La Rincieure à Savagnier

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Le pont de La Rincieure à Savagnier est vétuste. Si l'on ne le répare pas, des raisons de sécurité pourraient imposer sa fermeture. Il permet pourtant le passage sécurisé des piétons, des cyclistes, ainsi que d'autres véhicules, comme des engins agricoles et des camions indispensables aux activités économiques locales.

Le Conseil communal demande un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour reconstruire complètement ce pont. Cette reconstruction est prévue dans un but d'améliorer la durabilité de l'infrastructure existante et de limiter, à long terme, les impacts liés à des interventions d'urgence répétées, pouvant impacter la vie du cours d'eau. Un crédit pour ce pont a été inscrit au budget 2026 à hauteur de CHF 100'000 (donc un peu moins que les CHF 110'000 demandés), et il sera amorti à un taux annuel de 2,1%.

La CGF soutient ce projet, et prévise positivement à l'unanimité, l'arrêté qui l'accompagne. »



M. François Callias (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le petit pont qui enjambe le Ruz de Savagnier à La Rincieure a subi l'usure du temps. Il est utile. Il est bien utilisé pour les activités économiques locales et aussi pour la mobilité douce. La nécessité de son remplacement ne fait aucun doute. Le groupe socialiste acceptera ce projet. »

M. Raphaël Emourgeon (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le rapport est limpide, l'urgence est évidente et la solution proposée pertinente et économique. Notre groupe approuvera cette demande de crédit sans réserve. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Je ne vous ferai pas un résumé supplémentaire du dossier étant donné que nous avons tous et toutes eu le temps de l'étudier.

Le groupe Verts-Vert'libéral a naturellement pris connaissance du dossier que le Conseil communal nous présente, aucun et aucune d'entre nous ne doute de la nécessité du projet et nous accepterons donc le rapport. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Cette demande de crédit a retenu toute l'attention de notre parti. Nous convenons qu'il s'agit d'un investissement nécessaire, particulièrement pour les véhicules agricoles et les tracteurs. Cependant, nous souhaitons souligner deux points : premièrement, il serait judicieux de faire travailler les entreprises locales pour cette réfection. Deuxièmement, il nous semble essentiel d'attendre la fin des moissons avant de débiter les travaux pour ne pas perturber le programme des agriculteurs qui utilisent ce pont durant cette période. En prenant en compte ces deux éléments, notre parti soutiendra cette demande de crédit. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal

« Je vous remercie de l'entrée en matière et des propos qui ont été tenus. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que nous tiendrons évidemment compte du calendrier agricole, puisque les travaux sont prévus à partir de la mi-août. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la réfection du pont de La Rincieure à Savagnier : accepté à l'unanimité.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la participation communale au masterplan du futur pôle de gare à Cernier

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).



« Afin de réaliser la ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, les CFF et l'État de Neuchâtel, avec la collaboration des communes concernées, ont mis sur pied un modèle de gouvernance pour définir un certain nombre de projets qui sont dépendants les uns des autres, et qui sont à l'interface de la future ligne ferroviaire avec sa future gare de Cernier, et du reste de la Commune. Il a ainsi été fait appel à un collège d'experts, où il a été défini des lignes directrices, pour cadrer l'ensemble des aménagements nécessaires à cette interface.

Il a alors été organisé un concours pour un mandat d'études parallèles (ou MEP), qui tient compte de ce qui a été déjà discuté et retenu par ce collège d'experts. Jusqu'à aujourd'hui, la Commune a déjà participé financièrement à hauteur de 10 % au financement de l'établissement de ces lignes directrices et du concours pour le mandat d'études parallèles. L'étape suivante, pour l'équipe lauréate de ce concours, est celle de définir un masterplan pour avancer vers la mise en œuvre des infrastructures et des principes d'aménagement retenus, ceci tout en tenant compte de tous les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

C'est donc pour participer à ce masterplan que la Commune vous sollicite pour un crédit d'engagement de CHF 100'000. Tout comme pour les études préliminaires qui ont conduit à ce mandat d'études parallèles, ces CHF 100'000 représenteraient les 10% du financement de l'établissement de ce masterplan. Cette participation est importante, elle doit permettre à la Commune de participer aux discussions, ainsi que d'avoir un suivi de son élaboration. La présente demande de crédit s'inscrit dans le budget adopté le 12 décembre 2025, qui consistait en une somme de CHF 100'000, pour une modification du plan d'aménagement local.

Pour conclure, la Commission de gestion et des finances préavis positivement, à l'unanimité, de la participation de la Commune à l'établissement du masterplan de la future gare de Cernier, et de l'arrêté qui en découle, c'est-à-dire un crédit d'engagement de CHF 100'000. »

M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de ce rapport, et soutient à l'unanimité cette manière d'avancer, et de participer, dans ce projet complexe de la future gare de Cernier. Elle soutient également le crédit d'engagement demandé. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a pris l'occasion de cette demande de crédit pour aborder des thématiques plus générales sur ce projet.

Le groupe continue de soutenir de façon toujours appuyée ce projet, ce qui se retranscrira dans son vote, favorable à cette demande. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Cette demande de crédit de CHF 100'000 a retenu toute l'attention de notre parti. Cependant, cette démarche ne correspond pas du tout à une mobilité douce.



Tout d'abord, ce masterplan, d'une envergure pharaonique, va supprimer d'importantes surfaces agricoles, alors que l'on bétonne un mètre carré de terre arable toutes les deux secondes en Suisse. À ce rythme, nous ne mangerons des produits helvétiques qu'un jour sur deux.

Le réchauffement climatique s'accroît, et tous les travaux seront effectués par des entreprises hors commune. Nos entreprises locales n'auront que des miettes. C'est pourquoi notre parti refusera, à l'unanimité, cette demande de crédit d'une envergure gargantuesque.

Il est à noter que les accès aux sites doivent être garantis, y compris pour le bois de chauffage à distance. Mais qu'en est-il des accès pour les champs ? Que fera l'agriculteur, étouffé par cette gare, pour passer de l'autre côté de la voie ferrée ? Nous allons tout simplement le faire disparaître, et c'est bien dommage.

La même chose se produira pour les terres arables situées entre Engollon et Cernier, puisque ce merveilleux « transruine » circulera à ciel ouvert. En outre, le transport de nos céréales et oléagineux, réceptionnés aux Hauts-Geneveys dans notre centre collecteur, ne pourra plus se faire par wagon, mais uniquement par camions. Belle mobilité douce, n'est-ce pas ? Arracher les trois quarts d'un verger pour un soi-disant écoquartier, magnifique. Magnifique écologie !

J'imagine déjà la réponse de notre Conseil communal à mon intervention : "Ce n'est plus de notre compétence, mais celle de notre conseiller fédéral". Je répondrai ainsi : Il écoute certainement mieux ses législatifs que certaines communes, et étant donné les paroles entendues de nos Verts neuchâtelois sous la coupole, par exemple : Céline Vara, puis Fabien Fivaz et Clarence Chollet et qui de plus n'est pas de la région, il se peut qu'il imagine entendre des bons sons de cloches.

Je finirai par dire, avec une pointe d'ironie : notre Titanic avance. J'espère avoir la chance de le quitter avant l'impact avec l'iceberg. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Avant que le premier train n'entre en gare de Cernier, beaucoup d'encre coulera encore. Aujourd'hui, on ne parle pas encore de la taille des wagons, mais de l'avenir d'une future zone urbanisée de Val-de-Ruz. Ce soir, nous avons l'occasion de donner une chance à notre Commune de continuer de participer à l'élaboration d'un plan qui définira le visage de Cernier pour les 50 à 100 prochaines années, voir bien au-delà.

Pour notre groupe, il est important de prendre place dans la locomotive : même si cette dernière sera essentiellement pilotée par l'État, la place de copilote qui nous est offerte est une occasion unique de pouvoir participer à un projet tout aussi unique pour notre Commune. Le billet n'est certes pas gratuit, mais son prix reste abordable pour avoir voix au chapitre dans l'élaboration de ce masterplan qui définira les grandes lignes urbanistiques du pôle gare de Cernier.

Notre groupe regretterait que la Commune devienne lanterne rouge. Il est donc important que le wagon communal reste accroché au train du pôle gare et nous validerons unanimement l'achat du billet. »



M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport. Je ne vais pas réexpliquer son contenu, il a été bien compris. Il s'agit de participer à une planification pilotée par l'État, puisque l'État va construire la gare, en financer les coûts et en assurer la desserte, essentiellement en bus, mais aussi en véhicule privé. Il s'agit ensuite d'organiser la future activité et les futurs établissements autour de cette gare.

Pour ce qui est du détail, je tiens à préciser que, selon l'état actuel de la planification préalable — et je donne raison à tout le monde sur ce point — ce sont des plans d'intention que nous ajusterons au fur et à mesure. Le verger d'Evologia est préservé. Les constructions sont prévues de part et d'autre. En tout cas, l'idée de permaculture est maintenue. Pour le reste, je suis conscient que je ne convaincras pas ceux qui s'opposent au bien-fondé même de la démarche ferroviaire. Je laisse donc ce débat au Conseil fédéral et au Parlement fédéral. Pour notre part, il s'agit de travailler au mieux et d'intégrer cette ligne ferroviaire dans notre territoire. »

M. Christian Masini (PLR) pose la question suivante.

« J'aimerais juste préciser une chose. Le rapport a été accepté favorablement pour ce projet. Maintenant, au niveau des Chambres fédérales, nous sommes bien d'accord que la décision n'a pas encore été prise ? On parle de 2040. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas les événements stratégiques ou géopolitiques à venir. Est-ce que nous ne mettons pas le char avant les bœufs ? »

M. Roby Tschopp (CC) répond par les propos suivants.

« Il est parfaitement exact que les Chambres n'ont pas encore voté tout le crédit. La situation actuelle est une planification pour 2041. Certes, cela peut sembler lointain, et je ne cache pas qu'investir CHF 100'000 dans cette démarche représente une dépense importante pour la Commune. Mais nous venons de valider CHF 110'000 pour refaire un pont.

Il faut néanmoins être conscients que les délais, en aménagement du territoire, sont extrêmement longs. Par exemple, nous travaillons depuis quatre ans sur la révision de notre plan d'aménagement local, et il ne sera probablement pas validé avant encore deux ans, si nous avons de la chance. Si nous accumulons du retard aujourd'hui en attendant des certitudes, nous risquons de ne pas être prêts lorsque le train arrivera. Et là, il n'y aurait ni routes prêtes, ni gare construite. Nous sommes donc obligés de suivre le planning en anticipant sur des décisions qui, jusqu'à présent, ne sont pas contestées au niveau des Chambres fédérales.

Vous avez raison, nous traversons une période mondiale instable, et je ne peux pas prédire ce qui se passera dans trois mois. Il se peut effectivement que toute notre planification doive être revue. Mais, comme le disait une citation célèbre — que certains ici reconnaîtront sûrement —, les plans sont presque toujours faux, mais ne pas en avoir du tout garanti que nous n'atteindrons jamais nos objectifs. Il faut donc planifier dans l'incertitude. »



M. Ahmed Muratovic (CC) complète par les éléments suivants.

« Il est également important de rappeler qu'il existe toujours une incertitude, les Chambres fédérales devant encore se prononcer. Cependant, tout retard pris par notre projet risque de lui faire perdre de sa valeur devant les Chambres fédérales. Ce rapport n'est qu'un outil, une recommandation.

Le dernier mot appartient effectivement aux deux Chambres. Il est crucial que le projet avance, au moins dans ses différentes phases. Nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir. Il est important de le communiquer clairement : c'est une belle initiative et un projet solide qui mérite d'avancer. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la participation communale au masterplan du futur pôle de gare à Cernier : accepté par 34 voix, contre 5 et une abstention.

11. Acceptation d'un don de 48 vélos pour le projet "VTT pour tous"

Mme Christiane Broggin-Vuillème (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de la séance, il est précisé que ces vélos sont de deux tailles. Le lieu de stockage prévu est Villars pour les élèves du cycle 2, où sont également entreposés les skis. Il n'est pas prévu que les enfants utilisent ces vélos avant la sixième année, les vélos sont prévus pour les cycles 2 et 3.

Le don est préavisé favorablement à l'unanimité de la CGF. Nous tenons à remercier les personnes qui ont fait don de ces vélos et particulièrement pour la démarche « verte », et didactique. »

Mme Déborah Moratel (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste soutient unanimement ce projet et se réjouit de l'acceptation de ce don. Il remercie chaleureusement l'association proCSVV pour cette contribution précieuse de 48 vélos, qui permettra ainsi de développer le projet « VTT pour tous ». »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Nous ne pouvons qu'accepter ce projet, qui constitue une opportunité pour nos élèves. Ceci maintiendra nos jeunes en excellente forme physique et leur permettra de s'éloigner, ne serait-ce que quelques instants, de leurs téléphones portables — ce qui est excellent pour leur bien-être. De plus, leur apprendre la petite mécanique ainsi que la réparation de quelques crevaisons ne pourra que leur donner de précieux conseils pour leur futur. »



M. Raphaël Lehmann (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le Conseil communal nous recommande d'accepter le don de 48 vélos dans le cadre du projet « VTT pour tous ». Ce projet permettra de mettre du matériel à disposition des élèves des cycles 2 et 3 ce qui contribuera à soutenir l'accessibilité de la pratique du VTT, activité qui s'inscrit pleinement dans la promotion de la mobilité douce et des bienfaits des loisirs en plein air.

Nous relevons toutefois l'importance d'un cadre de mise en œuvre rigoureux, notamment pour l'entretien régulier des vélos et la sécurité de leur utilisation. Ces aspects sont essentiels pour garantir la durabilité du projet et son bon fonctionnement au quotidien.

Le financement étant pris en charge par l'association proCSVV et les coûts d'entretien restant modestes, bien que probablement sous-estimés, ce projet représente une formidable opportunité que nous vous invitons à soutenir. »

Mme Laurence Veya (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de la proposition de proCSVV de mettre à disposition des professeurs et des élèves des cycles II et III 48 VTT et casques. L'acquisition de ce matériel ainsi que l'aménagement des locaux se montent à CHF 31'000 entièrement financés par l'association. Il s'agit d'un beau projet sportif pour la rentrée 2026-2027 et notre groupe acceptera ce don à l'unanimité. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie de l'accueil favorable réservé à ce don. Nous tenons à remercier également proCSVV pour cette précieuse contribution, qui jouera un rôle essentiel dans la promotion de la santé, de la pédagogie et de la pratique sportive. Nous remercions également l'association pour son récent don d'un mur d'escalade, ainsi que pour le soutien qu'elle apporte chaque année au travers de son budget pour les activités extrascolaires.

Cette association, en plus de son rôle financier et matériel, est un acteur fédérateur pour notre Cercle scolaire et notre Commune. Elle rassemble parents, enfants et villages. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à l'acceptation d'un don de 48 vélos dans le cadre du projet « VTT pour tous » : accepté à l'unanimité.

12. Réponse au postulat PO25.001 – Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines

M. Éric Prost (PLR) donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable et des mobilités.



« Le rapport du Conseil communal répond au postulat PO25.001 concernant les eaux de ruissellement en amont. Il rappelle que plusieurs événements d'inondations ont touché le village depuis 1986, avec des épisodes particulièrement dommageables en 2002, 2011, puis encore en 2023 et 2024. »

Le Conseil communal a organisé en mai 2025 une séance de terrain avec les services concernés et les agriculteurs du bassin touché. Il ressort de cette coordination que les mesures agricoles sont déjà en place depuis 2015, notamment des bandes herbeuses, et que d'autres mesures sont envisagées, comme des haies sur des terrains privés.

Le rapport souligne aussi que les travaux communaux de protection sont déjà engagés, en particulier l'agrandissement de deux bassins de rétention et la réutilisation du réservoir du chemin de Bellevue pour stocker l'eau de pluie en cas de fortes précipitations.

Selon le Conseil communal, ces mesures combinées aux bonnes pratiques agricoles sont suffisantes pour les prochaines années. En conséquence, le Conseil communal estime qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre de nouvelles actions au niveau communal et propose de classer le postulat PO25.001 avec l'approbation de la Commission. »

Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Au vu des éléments présentés dans la réponse au postulat PO25.001 et considérant que les mesures actuelles en place, ainsi que celles en cours, permettent de répondre raisonnablement aux problématiques identifiées, nous vous proposons d'accepter le classement de ce postulat. Nous tenons également à remercier le Conseil communal pour le travail approfondi réalisé. »

Mme Laurence Veya (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Notre groupe a pris connaissance de la réponse du Conseil communal au postulat PO25.001.

Différents épisodes d'inondations causées par les eaux de ruissellement à Fontaines ont conduit le Conseil communal à demander un crédit d'engagement de CHF 1'230'000 pour mettre en œuvre toutes les mesures de protection de la population identifiées dans le rapport du 29 janvier 2025. Les travaux sont actuellement en cours jusqu'en 2027.

Dans le postulat PO25.001, le groupe Verts-Vert'libéral a demandé au Conseil communal d'aller encore plus loin en incitant d'autres acteurs à entreprendre des actions complémentaires aux mesures déjà envisagées d'une part et à celles déjà en vigueur depuis 2015 d'autre part. Il s'avère en pratique que les mesures prises sont suffisantes et qu'une contribution supplémentaire de l'agriculture ne résoudrait en rien les situations soudaines dues à des problématiques extraordinaires et non prévisibles.

Le Conseil communal ayant répondu aux points soulevés par le postulat PO25.001, notre groupe acceptera son classement. »



M. Yves Tanner (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC ne peut que répondre favorablement au classement de ce postulat. »

M. Patrick Lardon (PS) communique la position du groupe socialiste.

« En connaissance de ce rapport en réponse au postulat, nous avons apprécié l'historique et les détails des démarches et mesures entreprises. Nous remercions le Conseil communal pour avoir bien traité cette problématique. On observe que la causalité de ces ruissellements réside dans le bassin versant, mais lors des derniers débordements, la situation était exceptionnelle avec la fonte de neige sur un sol imperméable. Nous ne pouvons pas toujours désigner les agriculteurs comme responsables. De plus, il faut noter que le bassin reçoit également des eaux de drainage du tunnel routier de La Vue-des-Alpes, qui sont déversées comme exutoire dans la Combe du Châtelard. Cela augmente cette quantité d'eau de manière non négligeable.

Toutes les mesures ont été entreprises pour protéger les biens-fonds des particuliers et des professionnels. Ces actions, en collaboration avec les acteurs agricoles, prouvent que nous pouvons accepter à l'unanimité le classement de ce postulat. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie d'avoir pris en considération ce rapport qui fait état de la situation au-dessus du village de Fontaines. J'aimerais saisir l'occasion pour vous confirmer que des travaux sont en cours.

Effectivement, du côté ouest du village, nous avons déjà pu sécuriser le haut de la partie ouest. La partie basse est également prise en charge, et nous en sommes à la finalisation de la traversée de la route cantonale. Une fois cette étape terminée, d'ici au mois de juin, nous passerons à la réfection des deux bassins de rétention : l'un à la route de Bellevue et l'autre à l'est du village de Fontaines, direction Cernier. Les mesures prévues dans le rapport concernant le ruissellement à Fontaines seront mises en œuvre, si possible, dès la fin de l'année, en fonction des moyens financiers encore à disposition, et se termineront en 2027. Comme cela a déjà été évoqué. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote du classement du postulat PO25.001 - Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines : accepté à l'unanimité

13. Motions et propositions



13.1. Motion M26.003 – Un centre pour notre jeunesse

« Il est demandé au Conseil communal d'étudier la création d'un centre de jeunesse en s'inspirant des structures existantes dans les autres Communes. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un service communal ou être délégué à une institution subventionnée. La mise en place d'un dispositif d'accueil pour les jeunes pourrait ainsi revêtir différentes formes (structure dédiée, utilisation de lieux existants, solutions mobiles ou partenariats).

Le but est d'examiner les différentes possibilités de renforcer l'offre communale en faveur de la jeunesse, en tenant compte des complémentarités possibles avec les dispositifs existants, notamment l'éducation de rue assurée par la Fondation Carrefour (via son dispositif ASAP).

Il conviendra également d'étudier les opportunités de collaboration avec d'autres Communes, le canton ou des partenaires associatifs, en particulier les structures déjà actives dans le domaine de la jeunesse.

Des éléments indicatifs devront être présentés en termes de mise en œuvre, de ressources nécessaires, de coûts, ainsi que des pistes de financement ou de collaboration.

Le Val-de-Ruz compte plus de 17'500 habitants, dont environ un quart a moins de 20 ans, ce qui représente une part importante de notre population.

Les jeunes jouent un rôle essentiel dans la vitalité actuelle et future de notre Commune, et leurs besoins évoluent avec les transformations sociales.

De nombreux jeunes expriment le besoin de disposer d'espaces pour se rencontrer, échanger, développer des projets et s'impliquer dans la vie locale, en complément des cadres scolaires et familiaux.

Ce dispositif, bien qu'essentiel, ne répond pas à lui seul à l'ensemble des besoins, notamment en matière de lieux fixes d'accueil et d'activités complémentaires. Dans ce contexte, le Val-de-Ruz apparaît aujourd'hui comme la dernière région du canton à ne pas disposer d'un centre de jeunesse.

Toutes les grandes Communes du canton ont développé des dispositifs complémentaires, tels que des centres ou maisons de jeunesse, contribuant à la cohésion sociale, à toutes sortes de préventions éducatives dans un cadre adapté, ainsi qu'à la participation citoyenne.

Un centre de jeunesse a existé par le passé au Val-de-Ruz, et sa fermeture en 2022 a suscité des interrogations quant aux alternatives disponibles aujourd'hui.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de disposer d'une vision actualisée et partagée de la politique communale en faveur de la jeunesse, en s'appuyant sur les dispositifs existants et en les complétant si nécessaire.



Au nom du groupe socialiste, Mehdin Velic. »

M. Mehdin Velic (PS) complète la motion par les propos suivants.

« Je prends la parole au nom du parti socialiste. Le Val-de-Ruz, c'est plus de 17'500 habitants. Parmi nous, environ un peu moins d'un quart de la population a moins de 20 ans. Depuis 2022, nous n'avons plus de centre de jeunesse, et c'est regrettable. Les jeunes ont besoin d'espace pour se rencontrer, échanger, développer des projets et s'impliquer dans la vie locale, en dehors des cadres scolaires et familiaux.

Cet espace constitue un réel enjeu pour la cohésion sociale, la prévention et la participation citoyenne. Ainsi, la version initiale de cette motion proposait directement une solution : un centre pour la jeunesse. Or, cet amendement élargit la perspective. Il invite, d'abord, à poser un diagnostic de l'offre actuelle pour la jeunesse en matière d'éducation et de lieux de rencontre, puis, à examiner comment la renforcer en tenant compte de ce qui existe déjà, comme la disposition ASAP de la fondation Carrefour. Cette démarche permettra aux usagers de développer des solutions adaptées, potentiellement innovantes et ancrées dans la réalité de notre Commune.

En soutenant cette motion amendée, nous faisons le choix d'une politique de jeunesse réfléchie, fondée sur un état des lieux clair et orientée vers des actions concrètes, avec une vision claire des ressources nécessaires, des coûts et des collaborations possibles, notamment avec d'autres communes, le Canton et des tissus associatifs. Je vous invite donc à soutenir cette motion amendée, pour notre jeunesse et pour l'avenir de Val-de-Ruz. »

Mme Hélène Cazes (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Une jeunesse saine, c'est la promesse d'une société qui avance, plus forte, plus humaine et plus lumineuse. Le groupe Verts-Vert'libéral soutient la motion amendée "quelle offre pour la jeunesse ?". Celle-ci demande au Conseil communal d'évaluer l'offre faite à la jeunesse en matière d'éducation et de rencontres, ainsi que d'évaluer la création d'un centre de jeunesse inspiré des structures existantes dans d'autres communes. Merci d'avance pour le bon accueil de cette motion. »

M. Brian Cuche (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a examiné la motion demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un centre de jeunesse, sous différentes formes possibles.

Le groupe reconnaît l'importance des enjeux liés à la jeunesse, mais tient à rappeler que la Commune n'est pas démunie dans ce domaine. Une offre mobile existe déjà à travers le dispositif des éducateurs de rue, qui permet une approche flexible, ciblée et adaptée aux réalités du terrain. Ce modèle présente l'avantage d'aller à la rencontre des jeunes, y compris ceux qui ne fréquenteraient pas spontanément une structure fixe. L'ASAP dispose d'ailleurs d'un local à la rue des Monts à Cernier.



Par ailleurs, le Val-de-Ruz propose déjà une offre riche et diversifiée en faveur des jeunes. Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz met à disposition de nombreuses activités complémentaires facultatives (ACF), en grande majorité gratuites, organisées en dehors des heures de cours ou le mercredi après-midi. À cela s'ajoutent des activités sportives facultatives proposées sur le temps de midi par le Campus du CSVR. Ces dispositifs démontrent que la Commune n'est pas en reste en matière d'accueil et d'encadrement des jeunes.

Le groupe PLR s'interroge dès lors sur la pertinence de créer une nouvelle structure, dont l'efficacité n'est pas garantie, notamment pour les jeunes les plus en difficulté. Il rappelle également que la Commune ne doit pas se substituer aux acteurs principaux que sont les parents dans l'éducation et l'organisation du temps libre des jeunes.

Dans ce contexte, notre groupe considère que la motion, telle que présentée, apporte une réponse prématurée et insuffisamment ciblée. En revanche, il prend acte de l'amendement du Conseil communal, qui propose une approche plus mesurée en privilégiant un état des lieux et une réflexion globale sur les dispositifs existants.

Au vu de ces éléments, le groupe PLR refusera à l'unanimité la motion. Il demeure partagé quant à l'acceptation de l'amendement du Conseil communal. »

Mme Corinne Chopard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Un centre de jeunesse, pour la plupart d'entre nous, c'est beaucoup de beaux et merveilleux souvenirs. Mais réellement en 2026, est-ce que nos jeunes restent encore dans la Commune pour leurs loisirs ? Ou préfèrent-ils se rendre ailleurs, profiter de la mobilité douce et des nombreux bus à disposition ? Ou aller se balader là où ont lieu de plus nombreuses activités sociales ?

En 2022, le centre de jeunesse a été fermé, mais savons-nous réellement quelle en était la fréquentation à l'époque ? Était-elle significative ? Ce soir, il est évident que les dépenses de la Commune sont nombreuses. Avons-nous encore les moyens et l'espace nécessaire pour un centre dédié à notre jeunesse ? »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal ne conteste pas sur le fond l'idée d'un éventuel centre de jeunesse, ni son besoin. Cependant, comme cela a été dit, il faudrait avoir une réflexion plus large avec ce qui est déjà mis en place, et puis évaluer les éventuelles synergies ou la nécessité. Nous avons quand même une Commune avec une certaine géographie qui ne correspond pas à celle des villes. La pertinence d'un centre de jeunesse devrait donc être évaluée. À l'époque, il y avait un centre de jeunesse qui disposait d'un quart du budget par rapport aux autres centres de jeunesse. En termes de fonctionnement, c'était donc plus réduit, et ce n'est pas tout à fait comparable.

Dans notre cas, nous avons déjà l'ASAP qui est présente avec un local. C'est un système qui correspond plus aux montagnes neuchâteloises. Alors, est-ce que le Val-de-Ruz est comparable aux montagnes neuchâteloises ou pas ? C'est une question à soulever en répondant à cette motion.



Cette motion servira également à préciser ce qui est déjà en place pour voir si cela ne fait pas doublon, si tout est nécessaire et s'il n'y a pas éventuellement des synergies.

Nous rappelons qu'il y a également les activités complémentaires facultatives (ACF), qui ont été citées, le Noctambus qui est proposé à la jeunesse de Val-de-Ruz, ainsi que les sociétés locales pour lesquelles nous avons augmenté la part de subventions avec l'aval de votre Autorité, notamment pour celles qui intègrent des jeunes dans leurs activités. Le Passeport-vacances a également été renforcé par votre Autorité.

Nous parlerons tout à l'heure des camps multisports. Donc, nous faisons déjà beaucoup de choses pour la jeunesse de Val-de-Ruz. Il est vrai que nous avons aussi une grande part de notre population qui est jeune, peut-être la plus grande proportion du canton.

Tout cela mérite réflexion. Nous n'avons cependant pas voulu briser l'esprit de la motion, en précisant qu'il faudrait en conclure avec une réponse claire pour ou contre le centre de jeunesse. C'est pour cela que nous déposons cet amendement. »

Mme Hélène Cazes (Les Vert·e·s) fait part de la remarque suivante.

« Étant à Cernier régulièrement et souvent en extérieur, je tiens à préciser que le centre de jeunesse, ce n'est pas pour les jeunes qui participent déjà à des activités, que ce soit le soir, dans le cadre de l'école ou des sociétés locales. C'est justement pour les jeunes qui ne fréquentent pas ces lieux. Ce sont ces jeunes-là qui ont besoin de ce type d'espace. Un centre de jeunesse est important pour des jeunes qui n'ont pas encore l'âge légal pour aller dans les cafés ou qui se retrouvent un peu sans lieu où aller. Je pense que c'est dans cette optique-là que cela doit être vu : ce n'est pas pour ajouter encore des activités pour des jeunes qui en font déjà. »

13.1.1 Amendement du Conseil communal

Le Conseil communal propose les modifications suivantes :

Titre : Quelle offre pour la jeunesse ?

Objectif de la motion : Il est demandé au Conseil communal d'évaluer l'offre faite à la jeunesse en matière d'éducation et de rencontre. Le but est d'examiner les différentes possibilités de renforcer l'offre communale actuelle en faveur de la jeunesse, en tenant compte des complémentarités possibles avec les dispositifs existants, tels que le dispositif ASAP.

La création d'un centre de jeunesse inspiré des structures existantes dans les autres communes doit être analysée. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un service communal ou être délégué à une institution subventionnée. La mise en place d'un dispositif d'accueil pour les jeunes pourrait ainsi revêtir différentes formes (structure dédiée, utilisation de lieux existants, solutions mobiles ou partenariats).

Vote de l'amendement du Conseil communal : accepté par 36 voix et 4 abstentions.



Prise en considération de la motion M26.003 – Quelle offre pour la jeunesse ? : acceptée avec amendement par 31 voix, contre 3 et 6 abstentions.

14. Résolutions, interpellations et questions

14.1. Interpellation I26.004 – À l'eau, Pâquier ?

« Depuis le début du mois de janvier 2026, des transports réguliers d'eau par « tracteur-citerne » ont à nouveau lieu au Pâquier, en raison d'un manque d'eau persistant.

Lors de précédentes communications, le Conseil communal avait indiqué que deux options étaient à l'étude afin de garantir un approvisionnement durable dans ce secteur, à savoir la réalisation d'une conduite reliant le Pâquier via Clêmesin ou la recherche et la mise en exploitation d'une nouvelle ressource en eau. Des tests ont été effectués au cours du deuxième semestre 2025.

À ce jour, aucune information détaillée n'a été communiquée au Conseil général concernant les résultats de ces tests ni quant aux décisions envisagées.

Dans ce contexte, l'interpellation porte sur les points suivants :

- quels sont les résultats des tests réalisés au deuxième semestre 2025 en lien avec la recherche de nouvelles ressources en eau au Pâquier ?
- quelle option le Conseil communal envisage-t-il de retenir afin d'assurer un approvisionnement durable en eau, et selon quel calendrier prévisionnel ?
- pour les années 2024, 2025 et 2026 (à ce jour) :
 - quel est le volume total d'eau acheminé au Pâquier par citerne (en m³) ;
 - quel est le coût total supporté par la Commune pour cet acheminement ;
- combien de fuites d'eau ont été réparées sur le réseau du Pâquier en 2024, 2025 et 2026 (à ce jour) ?
- quel est le volume d'eau perdu sur le réseau du Pâquier en 2024, 2025 et 2026, exprimé :
 - en mètres cubes (m³),
 - ainsi qu'en pourcentage du volume total distribué ?

Je remercie le Conseil communal pour les réponses qu'il apportera à cette interpellation.

Au nom du groupe socialiste, David Moratel »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour les questions pertinentes. Je vais toutefois m'en tenir à l'essentiel. Je commence par les chiffres et les statistiques :



Du côté du Pâquier, nous avons transporté par citerne 244 m³ en 2024, 521 m³ en 2025 et 370 m³ en 2026 jusqu'à ce jour.

En 2024, il y a eu 29 convoyages, 92 en 2025 et 44 en 2026 jusqu'à maintenant. Le coût total pour le transport est de CHF 2'900 en 2024, CHF 6'300 en 2025 et CHF 4'840 en 2026.

Le nombre de fuites réparées sur le réseau du village du Pâquier est de deux en 2024, d'une en 2025 et d'une également en 2026, mais l'année n'est pas finie. En comparaison de la cinquantaine de fuites annuelles sur les réseaux communaux, c'est très peu.

Les pertes d'eau globales sont d'env. 33% par année à Val-de-Ruz, soit entre 400'000 et 500'000 m³. Pour le Pâquier, les pertes sont estimées à env. 9'200 m³ par année, ce qui représente pour ce petit réseau 41% d'eau produite ou acheminée et non vendue.

Ces chiffres démontrent, s'il le faut encore, que les mesures prises via le Plan d'approvisionnement en eau potable (PGA) validé par votre Autorité en automne 2024 sont indispensables et justifient le crédit-cadre budgété de CHF 3'000'000 par an d'investissements.

Dans le cadre du PGA, il est aussi prévu d'investiguer le sous-sol de la région du Pâquier en le sondant pour chercher de l'eau. La première analyse d'un spécialiste en la matière montre que cela est possible avec un sondage à une profondeur d'env. 400m. Mais cela ne garantit aucunement que nous tombions sur une poche aquifère durable. Par ailleurs, le coût estimé à min. CHF 420'000 pour faire le sondage n'est pas donné. C'est pourquoi plusieurs pistes sont actuellement en étude : vérifier les capacités d'un puit à l'entrée est du village, renforcer la liaison entre le syndicat des eaux de Chasseral et Le Pâquier, étudier une liaison avec le réseau de Dombresson. Tous les travaux se font en coordination avec le canton qui est l'autorité supérieure.

Ces études prendront du temps. Cela est nécessaire pour avancer de manière cohérente avec des coûts raisonnables. Nous vous tiendrons donc au courant dès que de nouveaux éléments seront connus. Pour l'heure, nous sommes reconnaissants aux personnes en charge du transport d'eau au Pâquier en période d'étiage. Comme vous l'avez appris, les coûts de transport sur l'ensemble des volumes d'eau restent très raisonnables. »

M. David Moratel (PS) se déclare satisfait de la réponse.

14.2. Interpellation I26.005 – Tourisme à Val-de-Ruz, en marche ou à l'arrêt ?

« Lors de la séance du Conseil général du 14 septembre 2022, le Conseil communal présentait un rapport d'information portant sur la vision touristique ainsi que sur la stratégie foncière du site de La Vue-des-Alpes (R22.012).

Un peu plus d'une année plus tard, lors de la séance du 27 novembre 2023, un nouveau rapport était soumis, cette fois concernant la création d'une société anonyme pour l'hôtel de La Vue-des-Alpes. Dans ce cadre, le site était explicitement qualifié de « hub touristique » pour la commune.



Il apparaissait alors clairement que le développement de cette infrastructure et la vision touristique globale étaient étroitement liés, voire indissociables (R23.021).

Le programme de législature 2024–2028 annonce construire une stratégie de développement touristique suscitant une dynamique territoriale d'écorégion, cela pour améliorer l'économie locale.

À ce jour, alors que l'hôtel de La Vue-des-Alpes est ouvert pour la saison estivale 2026, aucun élément touristique concret ni aucune communication n'ont accompagné cette ouverture. Ce décalage entre les intentions affichées et les réalisations observables interroge.

Force est de constater que, malgré les déclarations répétées du Conseil communal quant à l'importance du tourisme pour Val-de-Ruz, la mise en œuvre reste floue, voire inaboutie. Cette situation soulève des doutes quant à la cohérence des objectifs annoncés.

- a) Où en est la vision touristique à Val-de-Ruz, en particulier concernant le secteur de l'hôtel de La Vue-des-Alpes ?"
- b) Qui va prendre en main ce thème ?
- c) Quelles actions ont déjà été imaginées ?
- d) Comment pouvez-vous nous assurer que le tourisme sera en place pour la saison d'été (balisage des chemins piétonniers et VTT, etc...)
- e) Dans quel délai les ambitions stratégiques pourront-elles être honorées ?

Au nom du groupe PLR, Filipe Dias. »

M. Filipe Dias (PLR) complète son interpellation par les éléments suivants.

« Je commencerai par profiter de l'occasion pour féliciter le Conseil communal et, en particulier, Madame Arbona pour son implication dans la réussite de l'ouverture de l'hôtel de La Vue-des-Alpes. Bravo ! Le PLR tient également à souhaiter plein succès à Madame Reis pour son nouveau défi. Cette interpellation, même si elle ne porte pas directement sur l'hôtel, est étroitement liée à ses environs.

Mercredi dernier, lors du discours, nous avons nourri l'espoir d'obtenir quelques réponses. Malheureusement, nous n'en avons pas eu. Je n'ai donc pas besoin de relire le texte de l'interpellation. En clair : où en est la politique touristique communale qui nous avait été promise en parallèle à l'hôtel de La Vue-des-Alpes ? Il serait regrettable que l'inaction en matière de politique touristique cause du tort à un si beau projet qui vient de voir le jour. »

M. Roby Tschopp (CC) répond au nom du Conseil communal.

« L'interpellation I26.005 tombe à point nommé, puisqu'elle me permet d'annoncer ici ce qui aurait fait l'objet d'une communication en fin de séance.

Celles et ceux d'entre vous ayant pris part à l'inauguration de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, mercredi dernier, l'ont déjà entendu lors de mon allocution.



C'est cette semaine que démarre la consultation consacrée à la stratégie touristique communale, consultation auprès des milieux professionnels du tourisme, des partis politiques représentés au Conseil général et également auprès de la population.

Le sujet est bien évidemment porté par le Conseil communal, le pilotage revenant au dicastère des finances, aménagement du territoire et tourisme.

La stratégie vise à poser la vision du tourisme à développer dans notre commune et à lui donner un cadre. Le tourisme est un secteur d'activité économique et par conséquent le développement de l'offre doit être le fait d'actrices et d'acteurs privés. Il ne s'agit pas d'une mission communale, la démarche réalisée avec l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes étant, au sens propre, exceptionnelle. Elle doit le rester.

Les Autorités, Commune et État, sont appelées à développer l'infrastructure publique : symbolique, comme le #LA VUE DES ALPES qui vient d'être installé, pratique comme du mobilier urbain en phase de planification, opérationnel comme des bornes de recharges à l'étude ou structurel, comme une desserte en transports publics, et je cite ici la navette entre la gare des Hauts-Geneveys et La Vue-des-Alpes puis Tête-de-Ran, dont l'offre a été augmentée entre la saison 2024-2025 et la saison 2025-2026 et sera encore augmentée pour la saison 2026-2027. Je profite également de vous dire que non seulement l'offre a augmenté, mais que la fréquentation a plus que suivi.

Un chapitre du document bientôt en consultation est dédié spécifiquement aux évolutions à planifier sur le site de La Vue-des-Alpes.

L'interpellation s'intéresse à l'état du balisage des chemins de randonnées ou de VTT. Son entretien est pris en charge par NeuchâtelRando, sur la base d'un mandat cantonal. À ce jour, nous n'avons pas d'indice qui laisserait penser que celui-ci est lacunaire ou ne serait pas en place. Le cas échéant, des signalements précis peuvent être relayés auprès de NeuchâtelRando.

Pour ce qui est des délais, enfin, les mesures de développement du site s'échelonnent entre le court terme et le moyen terme. Elles dépendront également de votre Autorité et des décisions politiques. S'agissant de la vision stratégique, elle est appelée à prévaloir à long terme, en s'adaptant comme il se doit aux évolutions que l'avenir nous réservera. »

Filipe Dias (PLR) se déclare satisfait de la réponse.

14.3. Interpellation I26.006 – Achat d'un tracteur forestier

« Remarque au nom de l'UDC à notre Conseiller communal.

Nous prions donc notre Conseiller communal de répondre précisément à notre interpellation, tant cette façon de faire fait tache dans notre région.

Lors de notre sortie annuelle à la Vue des Alpes en 2024, pour approcher notre équipe de forestiers bûcherons, il avait été constaté que l'achat d'un tracteur forestier serait le bienvenu dans notre commune.



Il s'en est suivi une demande de la part de notre parti pour en acquérir un, puis s'en est suivi des discussions au sein du Conseil général pour aboutir à l'accord de cet achat dont nous avons bien spécifié qu'il était important de l'acheter dans notre Commune qui a elle-même plusieurs ateliers de mécanique agricole.

Notre interpellation est donc la suivante : pourquoi l'avoir acheté à La Brévine située si loin de notre Commune ?

Nous demandons donc à notre Conseiller communal de s'expliquer clairement sur son choix par rapport aux trois offres vaudruziennes qui auraient dû se situer largement devant l'entreprise de La Brévine avec une pondération correcte des références.

Nous pouvons comprendre les revendeurs régionaux lorsqu'ils ont appris d'où venait le véhicule commandé alors qu'ils avaient pris le temps de répondre à votre demande d'offre, et que de plus, notre Conseiller communal en question, savait pertinemment qu'il achèterait ce véhicule chez Schmidt Compagnie SA à La Brévine, sans compter les heures de travail pour rédiger une offre correcte pour un véhicule vendu localement.

La diversité de la finition des véhicules étant tellement complexe qu'un tracteur forestier peut autant représenter « une Dacia bas prix qu'une Rolls-Royce haut de gamme », tout comme son prix.

La demande d'offre de la Commune n'a pas précisé les configurations souhaitées, donc les revendeurs locaux ont proposé une offre moyenne, donc un prix moyen, contrairement au tracteur acheté qui fait partie d'un bas de gamme, que j'ai moi-même pu essayer pour m'en assurer la configuration. D'où la différence de prix. Quant à la pondération de la référence du nombre de tracteurs forestiers vendus, c'est une raison de plus de se moquer de nos revendeurs locaux, car un tracteur forestier se distingue d'un tracteur agricole uniquement par les agrégats commandés à l'extérieur du véhicule sinon ce sont les mêmes véhicules, paroles de professionnel de la branche.

Il aurait été judicieux à ce moment de discuter avec chaque agent régional de la composition définitive souhaitée et de l'offre proposée.

De plus, n'oublions pas que comme tout véhicule, notre tracteur a besoin d'un entretien régulier tout comme le risque d'une panne nécessitant le déplacement du revendeur qui n'omettra très certainement pas de nous facturer le trajet effectué ainsi que ses heures de travail.

Comment peut-on mettre dans le même paquet, le temps d'un dépanneur qui vient de La Brévine au dépanneur qui est situé à moins de 50 mètres du dépôt.



Si nos forestiers doivent amener le tracteur à La Brévine pour un service ou une réparation, il faudra qu'un autre collègue aille le rechercher à l'aide d'un autre véhicule communal, puis quelques jours plus tard, retourner sur place pour rapatrier ledit véhicule communal, plusieurs heures seront donc nécessaires, alors que notre commune possède tous les revendeurs dans un rayon de quelques kilomètres d'où un gain de temps, d'argent, écologique et organisationnel. À moins que l'agent fétiche de notre commune n'offre un séjour touristique à notre chauffeur !

N'oublions donc pas que nos agents locaux sont des contribuables et des consommateurs locaux. La politique de notre parti, déjà précisée à maintes reprises a toujours été de faire fonctionner les commerces communaux de façon à maintenir des places de travail dans notre belle région.

Il serait temps pour notre exécutif de prendre bonne note de notre interpellation, merci d'avance de votre aimable compréhension, ceci après de maintes réflexions faites par notre parti.

Nous nous voyons dans l'obligation de faire cette intervention car cette façon d'agir n'est pas correcte envers notre population dont plusieurs personnes ne se sont pas gênées de nous interpeler, dont les trois agents locaux, à juste titre devons-nous dire.

Nous nous permettons encore de faire la remarque suivante : à quoi sert le Conseil général si une partie de notre exécutif ne nous écoute pas !

Au nom du groupe UDC, Yves Tanner, Corinne Chopard, Annie Chopard et Manuela Trachsel. »

M. Yves Tanner (UDC) complète son interpellation par les propos suivants.

« Il y a deux points qui ont particulièrement touchés notre groupe et les vendeurs locaux concernant l'achat de ce tracteur. Le premier point sur les offres reçues : avions-nous une offre limitée aux trois acteurs locaux ou avons-nous élargi l'appel d'offres à toute la Suisse ? Mais on ne s'arrête pas à La Brévine ou à différents endroits dont on a des amis ou des copains.

Si la priorité était donnée au prix le plus bas, il est de notoriété qu'il existe des tracteurs bien meilleur marché disponibles en Suisse, parfois pour le tiers du prix du tracteur qui a été acquis.

Deuxièmement, et c'est un aspect tout aussi important, les agents locaux se sont sentis frustrés et déçus par cette décision, ce que je peux tout à fait comprendre. Une pondération des critères a été réalisée, mais il me semble qu'elle ne reflète pas la réalité. Je n'ai pas inclus cette pondération dans mon évaluation, car elle était, à mon sens, complexe et injuste. Cela me semble avoir été spécifiquement orienté pour avantager Monsieur Schmidt, qui ne devrait selon moi pas figurer en tête de liste des quatre vendeurs potentiels, mais bien en dernière position. Les garanties offertes par Monsieur Schmidt, tant pour le tracteur que pour le treuil, sont en effet bien inférieures à celles des fabricants vaudruziens concurrents.

Le tracteur qui a été acheté est, il faut le souligner, un modèle d'entrée de gamme. Les offres des acteurs vaudruziens concernaient des modèles de gamme intermédiaire. Certes, le prix proposé par Monsieur Schmidt était plus attractif, mais c'est uniquement parce que le tracteur en question était de moindre qualité. Si nous avions demandé aux acteurs locaux de proposer un modèle d'entrée de gamme similaire, nous aurions pu évaluer les offres sur des bases bien plus équitables.



Enfin, il ne faut pas oublier que les déplacements nécessaires pour réparer ce tracteur, effectué depuis La Brévine, seront facturés, alors que les acteurs vaudruziens, un est situé à moins de 50 mètres du dépôt à Chézarard-Saint-Martin et les autres à moins de quelques kilomètres. Cela représente un avantage logistique et économique non négligeable.

En conclusion, cette pondération ne correspond pas à la réalité, et les acteurs locaux partagent ce sentiment d'injustice. Je demande donc au Conseil communal de fournir des explications claires à ce sujet. Merci d'avance pour vos éclaircissements. »

M. Roby Tschopp (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Merci de me donner la parole. Je vais faire une intervention préalable un tout petit peu formelle. Je viens d'entendre que le Conseil communal est prié de répondre à cette question, ce qui est parfaitement juste. Je tiens quand même à relever que dans l'interpellation écrite, nous interpellons un conseiller communal, et ce n'est pas une forme que nous devons privilégier, voire elle devrait être à proscrire. Les décisions sont prises par le Conseil communal, et non par une personne individuelle. Nous pouvons contester ou avoir une autre opinion que le Conseil communal, mais dans ce cadre, vous représentez l'autorité délibérative, et le Conseil communal représente l'autorité exécutive. Nous devons maintenir la discussion entre les Autorités, et non pas entre les personnes.

Je cède la parole à qui de droit, mais je me permets de saisir cette occasion pour vous rappeler de respecter les formes dans les interpellations et les questions que vous posez, essentiellement par écrit, étant donné que les procès-verbaux des séances sont publics. Merci de votre compréhension et de votre attention. »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Vous l'avez dit à plusieurs reprises ce soir, il faut travailler localement. Sachez-le, le Conseil communal et l'administration communale partagent tout à fait cet objectif, en bonne intelligence, en tenant compte des questions de qualité, de compétence, de coût, de durabilité, et tout cela dans le respect des marchés publics.

Pour revenir à l'interpellation, il y a environ quatre ans, le service forestier communal a voulu se faire une idée de modèle de tracteurs forestiers utilisés par les entreprises forestières travaillant pour notre commune et au-delà ; l'entreprise de La Brévine en faisait partie. C'était bien avant d'inviter l'ensemble des membres de votre autorité à une journée pour constater le travail de notre équipe forestière et le besoin avéré d'un tel outil.

Lorsque la question de l'achat d'un tracteur a été posée, il a été clairement répondu à votre Autorité le 28 octobre 2024 que nous nous approcherions de plusieurs agences, dont toutes celles de Val-de-Ruz. C'est ce qui a été fait.

Un cahier des charges a été élaboré avec tous les agrégats nécessaires au bon fonctionnement du tracteur pour les travaux fournis par l'équipe forestière. La configuration souhaitée était connue de tous les soumissionnaires.



Dans un premier temps, l'appel d'offres a été fait sans marché public, ce qui a été une erreur vu le montant dépassant les CHF 150'000. Un deuxième appel d'offres conforme à la Loi sur les marchés publics a été envoyé aux quatre entreprises déjà sollicitées avec les critères suivants : prix 60%, qualité technique 30% et développement durable 10%. Il a été tenu compte de la distance du fournisseur pour les services après-vente. Les soumissionnaires n'ont pas hésité à poser de nombreuses questions auxquelles il a été répondu conformément aux règles des marchés publics.

Selon l'appel d'offre, les prestations du service après-vente sont réalisées à Val-de-Ruz. L'entreprise adjudicatrice s'est engagée à faire les services au centre forestier. Seules les grosses interventions pourraient se faire à La Brévine. Au-delà de la garantie, il est tout à fait envisageable d'effectuer les entretiens auprès d'une entreprise du Val-de-Ruz. Des tracteurs de marque Valtra ont déjà été vu être entretenus dans la région.

Profitions de la question posée pour vous informer sur le nombre de tracteurs détenus par la Commune et de leur provenance :

- huit grands tracteurs pour les travaux publics : tous proviennent de fournisseurs de Val-de-Ruz ;
- huit petits tracteurs pour les travaux publics : idem que pour les grands tracteurs ;
- un tracteur forestier : fournisseur dans le canton de Neuchâtel.

Ainsi, 100% de la flotte de tracteurs provient du canton et 94% de la Commune. À noter que certains vendeurs du Val-de-Ruz ne travaillent pas uniquement au Val-de-Ruz et qu'ils se basent parfois sur des offres de fournisseurs hors du canton.

D'autre part, n'oublions pas que la quasi-totalité des réparations, entretiens de véhicules communaux ainsi que l'achat de pièces de rechange passent par les trois garages agricoles sis dans notre commune pour un montant total de CHF 223'000 en 2023, CHF 162'000 en 2024 et CHF 295'000 en 2025. On ne peut pas dire que c'est négligeable.

En résumé, la Commune a tenu compte des différents intérêts en présence en élaborant un cahier des charges identiques pour tous, en étant attentive aux coûts de l'investissement et de l'entretien. »

Yves Tanner (UDC) se déclare insatisfait de la réponse.

14.4. Question Q26.002 – Quel soutien au camp multisports ?

« La deuxième semaine des dernières vacances de printemps, une trentaine d'enfants a eu l'occasion de participer à un camp multisports organisé et soutenu par plusieurs sociétés locales du Val-de-Ruz (basketball, aikido, tchoukball, kin-ball).

Ce camp a répondu à une demande d'un nombre non négligeable de familles.

Il est porteur de belles valeurs (esprit collectif, entraide, partage...) encouragées par la pratique des sports collectifs.



Pour cette première édition, qui a été un succès et s'est déroulée à La Fontenelle, la Commune a mis à disposition les infrastructures gratuitement.

Monsieur Solis, qui a porté ce projet, a indiqué aux familles souhaiter le reconduire pour les vacances d'automne et qu'il devienne pérenne.

Ma question est donc : la Commune envisage-t-elle un soutien plus important pour pérenniser ce camp ? Dans l'affirmative, lequel ? »

Hélène Ecoutin-Dupuy. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Tout d'abord, dans la pratique usuelle, toute demande de manifestation fait l'objet d'une annonce au moyen du formulaire « Manifestation », disponible sur le site internet communal. Si une subvention communale est sollicitée, un budget du projet annoncé doit être remis, ce qui a été fait tardivement pour le camp en question.

Après divers échanges de courriels pour définir le cadre de ce camp qui a eu lieu du 13 au 17 avril 2026, nous avons confirmé notre soutien par l'octroi de la gratuité de l'ensemble des infrastructures communales louées, ceci sous forme de subvention pour un montant de CHF 1'625 permettant ainsi sa réalisation et l'équilibre des comptes de l'organisateur. À relever que nous sommes toujours dans l'attente des comptes bouclés pour finaliser le soutien à ce projet.

À ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'une reconduction de ce camp par son organisateur, et si c'est le cas, nous le prions de respecter la marche à suivre pour obtenir un soutien, voire plus important, pour sa pérennité. »

14.5. Question Q26.003 – Comment envisagez-vous la mise à disposition de toilettes pour nos citoyennes et citoyens dans nos différentes localités ?

« Pouvez-vous nous communiquer comment vous avez pensé la mise à disposition de toilettes "publiques" dans nos différentes localités ?

Par exemple, à Cernier, il n'est pas possible pour nos citoyens et citoyennes de pouvoir se rendre dans les toilettes publiques, elles sont fermées.

Au nom du groupe socialiste, Christiane Broggini-Vuillème. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Tout d'abord, merci pour cette question sur ce sujet qui va dans le sens du projet de l'Association des communes neuchâteloises par le biais de la Conférence des chefs de dicastères en charge de la santé, commission dont je fais partie.



Ce projet fait sens en permettant à la population d'accéder gratuitement aux toilettes privées de commerces et d'établissement publics partenaires qui arboreront l'autocollant « Toilettes accueillantes » que vous avez vu tout à l'heure.

Dans un premier temps, le projet a été transmis à l'Association Horizon Val-de-Ruz qui regroupe une partie des commerces vaudruziens pour consultation auprès de ses membres. Cette association a décliné sa participation à ce projet et celui-ci sera porté par mon service sous l'angle de l'économie et de la santé.

Plusieurs commerces ont déjà été contactés et des démarches sont en cours en incluant également la réflexion à l'accès aux WC dans des locaux communaux.

En résumé, ce projet suit son cours et fera l'objet d'une communication dès qu'il sera plus abouti. »

15. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **la présidente** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Comme il a été dit ce soir, un vernissage des différents projets d'extension du collège de Dombresson est prévu le mardi 12 mai à partir de 17h30. La partie officielle commencera à 18h00, et elle se déroulera à La Bayarda de Dombresson.

Les différents projets, maquettes et images seront présentés, ainsi que le lauréat, qui sera désigné ce soir-là. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas venir le 12 mai, le samedi 23 mai de 9h00 à 12h00, la salle de La Bayarda sera également ouverte avec les différentes maquettes et plans. Des personnes seront sur place pour répondre à vos questions. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« J'ai une information à communiquer : il y a deux ans, les services de secours et d'incendie se sont présentés à Dombresson. L'année passée, c'était à l'occasion de Fête la Terre. Cette année, le samedi 30 mai de 9h00 à 18h00, les services de secours de Val-de-Ruz se présenteront à Coffrane, où il y aura des démonstrations de désincarcération, d'extinction et probablement la présence d'un hélicoptère de la REGA, pour autant qu'il ne soit pas engagé. Il y aura également des food trucks. Je répète : le 30 mai, de 9h00 à 18h00, à Coffrane, autour du collège. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Il me reste deux points rapides et simples : je vous rappelle que la prochaine séance, en date du 29 juin, commencera une heure plus tôt (18h30), ceci en raison du traditionnel apéritif offert par le groupe qui reprendra la présidence du Conseil général à ce moment-là.

Puisqu'on parle de présidence, permettez-moi de conclure ce soir mon mandat en tant que président du Conseil communal, puisque le 29 juin, je ne serai plus à cette fonction. J'ai eu beaucoup de plaisir à être en face de vous cette année dans mes fonctions.



J'espère que vous avez apprécié cette année, et je suis certain que vous apprécierez aussi celle à venir. J'en ai terminé pour le Conseil général. »

La présidente adresse ses remerciements et lève la séance.

« Avant de conclure, j'adresse mes meilleurs vœux dans son nouveau rôle à notre collègue Jonathan Amstutz, qui est absent ce soir, car il est devenu papa samedi. Nous souhaitons donc la bienvenue au petit Lucas et toutes nos félicitations aux heureux parents. »

La séance est levée à 21h56.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Geiser

Y. Tanner